

**2016-2021**  
**Procès-verbal n° 2a de la séance ordinaire du Conseil général**  
**du lundi 30 mai 2016, salle du Grand Conseil, Fribourg**

**Présidence de M. Christophe Giller**

**Ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 19.35 heures.

Présence de 77 Conseillers généraux et 5 Conseillers communaux.

Excusés: Mme et MM. Emmanuel Kilchenmann, Vincent Pfister et Valérie Rück.

Secrétariat: Mmes Catherine Agustoni, Nathalie Defferrard Crausaz.

**Le Président.** J'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette première séance ordinaire de la législature 2016-2021, dédiée en particulier aux comptes et au Rapport de gestion de l'exercice 2015. Je salue également les membres de l'Administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 10 mai 2016, contenant l'ordre du jour de la séance de ce jour et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire. Afin de répartir les Messages entre aujourd'hui et demain, les points 5 et 6 de l'ordre du jour seront traités demain. Y a-t-il des remarques d'ordre formel quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 45, 46 et 1 de la séance du Conseil général des 15 et 16 février ainsi que de celle du 25 avril 2016;
3. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations immobilières jusqu'à un montant de 150'000 francs – Message n° 4;  
Rapport de la Commission financière  
Représentant du Conseil communal: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances
4. Examen et approbation des comptes et du Rapport de gestion 2015 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – Message n° 1 (inséré dans le fascicule des comptes);

Comptes généraux de la Commune: M. Laurent Dietrich, Directeur des Finances

Rapport de la Commission financière

Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le Rapport de gestion de sa Direction.

5. Crédit supplémentaire de 183'600 francs en vue de l'achat d'un logiciel de gestion sociale et comptable pour le Service des curatelles d'adultes – Message n° 2;  
Rapport de la Commission financière  
Représentante du Conseil communal: Mme Antoinette de Weck, vice-Syndique,  
Directrice des Affaires sociales
6. Crédit d'ouvrage de 1'025'000 francs pour l'agrandissement du bâtiment du Service du feu – Message n° 3;  
Rapport de la Commission financière  
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures  
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 de M. Stanislas Rück (Indépendant), repris par M. Claude Schenker (DC/vl), [au nom du groupe DC/vl], et de 36 cosignataires lui demandant un rapport sur les arrivées et les départs d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), repris par M. Maurice Page (CG-PCS), et de 23 cosignataires lui demandant de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe);
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de Mme Dominique Jordan Perrin (PS), repris par M. Maurice Page (CG-PCS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation d'un plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 140 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) et de 30 cosignataires lui demandant d'améliorer la desserte de Bourguillon afin que les citoyennes et citoyens puissent accéder à la ville;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 141 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 23 cosignataires lui demandant l'étude et la réalisation du grillage des poubelles publiques en ville;
12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 19 cosignataires, [pour le groupe DC/vl], lui demandant une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures;
13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 143 de M. Laurent Dietrich (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 14 cosignataires lui demandant des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics;
14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 144 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/vl) et de 23 cosignataires, [pour le groupe DC/vl], lui demandant des

solutions de substitution concrètes à toutes les suppressions de places de parc dans le Bourg induites par le PAD de cette zone et notamment par la fermeture proche du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014;

15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires lui demandant de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux;
16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) et de 9 cosignataires lui demandant de développer et d'installer sur les places publiques et dans les zones piétonnes des supports en bois permettant aux tagueurs d'exercer leur art, et d'indiquer ces emplacements sur le site de la Ville;
17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 de M. Pius Odermatt (PS), de Mme Marine Jordan (PS) et de MM. Jean-Jacques Métrailler (Indépendant), Alexandre Sacerdoti (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 36 cosignataires, lui demandant d'étudier la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville, au moins un par quartier;
18. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 149 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires, [au nom du groupe PLR], lui demandant l'adaptation des horaires du service public;
19. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 150 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) et de 2 cosignataires lui demandant un arrêt de bus au sommet de l'avenue Weck-Reynold;
20. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 151 de M. Christoph Allenspach (PS) et de 19 cosignataires lui demandant un rapport sur la base légale pour la location de places de stationnement privées à des tiers;
21. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 152 de Mmes Marine Jordan (PS) et Manon Delisle (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant l'installation de poubelles permettant le tri des déchets;
22. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 154 de M. Christophe Giller (UDC) et de 10 cosignataires lui demandant un rapport sur l'utilité de la pose de nombreux gendarmes couchés sur les routes;
23. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 155 de MM. Daniel Gander (UDC) et Christophe Giller (UDC), ainsi que de 12 cosignataires, lui demandant la rénovation ou la transformation des dépôts en bois et l'assainissement des espaces ferroviaires sur le site de la Gare CFF, à Fribourg;
24. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 156 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS), de Mme Manon Delisle (PS) et de MM. Diego Frieden (CG-PCS) et Andreas Burri (Verts), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant une étude pour l'adhésion au Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR);
25. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 159 de M. Mario Parpan (Verts), de Mme Andrea Burgener Woeffray (PS), de M. Raphaël Casazza (PLR) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 27 cosignataires, lui demandant une étude en vue de l'attribution de la responsabilité du personnel de conciergerie des écoles à la Direction des Ecoles;

26. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 161 de Mme Eleonora Schnewly-Aschwanden (PLR) et de M. Andreas Burri (Verts), ainsi que de 47 cosignataires, lui demandant une étude en vue de la construction d'un trottoir à partir du carrefour de la route de Bourguillon et de la route du Lac Noir jusqu'à l'arrêt de bus "Eléonore-Niquille";
27. Décision quant à la transmission:
- des propositions
    - n° 19 interne de M. Laurent Dietrich (DC/vl), reprise par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 17 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général (RCG) en vue d'inclure l'obligation des conseillers généraux d'annoncer leurs liens d'intérêt lors d'interventions en plénum;
    - n° 20 de M. Rainer Weibel (Verts) et de Mme Christa Mutter (Verts), ainsi que de 9 cosignataires, demandant au Conseil communal la modification du règlement sur le parcage prolongé dans les zones à stationnement réglementé à des voitures de tourisme portant les étiquettes – Energie A, B et C;
  - des postulats
    - n°178 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Jean-Noël Gex (PLR) et Jérôme Hayoz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier l'amélioration de la page du Conseil général du site Internet de la Ville de Fribourg en reprenant les conclusions de la commission temporaire de l'information du 28 janvier 2013;
    - n°179 de Mme Béatrice Acklin Zimmerman (PLR) et de M. Christoph Allenspach (PS) demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité d'installer des mesures de protection contre les suicides sur le pont de Zaehringen;
    - n°180 de Mme Gisela Kilde (DC/vl) et de M. Marc-David Henninger (PS), ainsi que de 13 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur la réalisation d'une meilleure participation des enfants et jeunes dans les procédures administratives communales les intéressant;
    - n°181 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Alain Maeder (DC/vl), ainsi que de 23 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sous terre, partiellement ou totalement, les containers de verre, PET et aluminium dans les quartiers historiques de la Ville (Bourg, Auge et Neuveville);
    - n°182 de M. Raphaël Casazza (PLR) et de 25 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer, dans les limites de ses compétences, un métrocâble qui relie la Gare de Fribourg, l'HFR et la sortie autoroutière A12;
    - n° 183 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Lise-Marie Graden (PS) et de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et François Ingold (Verts), ainsi que de 28 cosignataires, demandant au Conseil communal un plan directeur des mesures de la Ville de Fribourg en faveur du climat;
    - n° 184 de Mmes Marine Jordan (PS) et Elena Strozzi (Verts) et de MM. Raphaël Casazza (PLR) et Raphaël Fessler (DC/vl), ainsi que de 32 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'entreprendre les démarches lui permettant d'obtenir la distinction "Fair Trade Town";
    - n° 185 de M. Jérôme Hayoz (PS) et de 21 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier les conséquences de l'Accord sur le commerce des services

(ACS) (en anglais Trade in Services Agreement, TiSA) pour les services communaux;

- n° 186 de MM. Bernhard Altermatt (DC/vl) et Marc-David Henninger (PS) et de Mmes Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR), Gisela Kilde (DC/vl) et Yolande Peisl-Gaillet (Verts), ainsi que de 35 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier selon quelles modalités d'organisation un enseignement bilingue peut être introduit dans les écoles de la ville;
- n° 187 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Vincent Pfister (CG-PCS), Thanh Dung Nguyen (CG-PCS) et Maurice Page (CG-PCS) et de Mmes Eva Heimgärtner (CG-PCS) et Anne Marie Khamsi (CG-PCS) demandant au Conseil communal une étude de faisabilité pour une navette autonome reliant Bourguillon à la Planche-Supérieure;
- n° 188 de MM. François Ingold (Verts) et Rainer Weibel (Verts), ainsi que de 14 cosignataires, demandant au Conseil communal l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg;
- n° 189 de Mmes Gisela Kilde (DC/vl) et Andrea Burgener Woeffray (PS), ainsi que de 8 cosignataires, demandant au Conseil communal une étude sur les possibilités de simplifier la procédure d'inscription à l'accueil extrascolaire en vue de faciliter le travail de l'administration et des parents;

28. Divers.

---

## 1. Communications du Président

**Le Président. A.** Je vais commencer mes communications par le carnet noir. Nous avons appris que M. Louis Castella nous avait quittés dans la nuit du 27 au 28 mai 2016. Loulou était membre de ce Conseil depuis 2006, il a été notre Doyen d'âge lors de la précédente législature et a siégé pour la dernière fois en février de cette année. C'est en grande partie grâce à lui que nous siégeons dans cette salle. En effet, Loulou a défendu à plusieurs reprises le vote électronique. Il était encore membre de la Commission sociale. Mes sincères condoléances vont principalement à Lys, sa compagne et aussi à tous ceux et celles qu'il côtoyait régulièrement. Loulou repose à la chapelle mortuaire de l'église Saint-Pierre et l'office religieux aura lieu demain à 14.30 heures au même endroit. En sa mémoire, je vous prie de vous lever pour observer un instant de silence.

**B.** Nos collègues Pierre Marchioni, Alexandre Sacerdoti et Laurent Thévoz, excusés lors de notre séance de constitution, ont été assermentés par le Préfet de la Sarine les 19 avril et 4 mai 2016. Je vous félicite et vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre mandat. Je vous prie de vous lever afin de vous présenter à vos pairs.

**C.** Vous avez reçu vendredi, par courriel, une résolution provenant du Bureau du Conseil général. Cette résolution a pour but de maintenir l'office de poste de Beaumont. Comme le prévoit notre règlement à son article 68, je vais vous la faire distribuer et vous laisserai en prendre connaissance durant la séance. Je la traiterai dès l'ouverture des "Divers": la

discussion sera ouverte puis nous passerons au vote. Je précise que je n'ouvrirai pas les "Divers" ce soir, mais uniquement demain soir après l'extinction de l'ordre du jour, comme le permet une lecture stricte de l'article 17 de la loi sur les communes. Vous pouvez néanmoins déposer vos postulats, propositions et questions ce soir déjà et je vous prie de les transmettre également, de façon électronique, si possible en format word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.

**D.** Je vous prie de réserver la date du 14 juin 2016 à 20.00 heures; une séance d'information sur Bluefactory Fribourg-Freiburg SA aura lieu en vue d'un Message qui sera débattu lors de notre séance de juillet.

**E.** En ce qui concerne le déroulement de ce Conseil et l'utilisation de cette salle,

- . je vous rappelle qu'il y est strictement interdit de manger et de boire; celles et ceux qui désirent se désaltérer sont priés de quitter la salle.
- . Deux toilettes sont à disposition à gauche en sortant de la salle. Afin de limiter la file lors de la pause, qui aura lieu aux alentours de 21.00 heures, vous pouvez y aller quand bon vous semble.
- . Vous avez reçu à l'entrée, votre badge. Celui-ci sert non seulement pour attester votre présence mais également pour la prise de parole. N'oubliez donc pas de l'insérer à l'endroit prévu et à votre place attribuée.  
Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance. Une lumière verte, comme témoin, doit s'allumer une fois que le badge est inséré.
- . Concernant la prise de parole, vous ne devez plus lever la main mais appuyer sur le bouton rouge devant vous. Votre nom apparaîtra sur mon écran et je pourrai vous donner la parole. Je vous prie de vous lever lors de vos interventions, à l'exception des membres du Conseil communal et des rapporteurs.
- . Afin de ne pas rallonger inutilement les débats, je vous prie de limiter vos interventions à l'essentiel et de faire preuve de discipline.
- . Il ressort de notre règlement que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune. Personne d'autre n'est autorisé à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.
- . Je vous informe qu'un défibrillateur et une trousse de premier secours se trouvent dans l'espace attenant, devant l'entrée.

**F.** Enfin, je vous remercie d'apporter, avant les "Divers", vos propositions et postulats écrits et, dans la mesure du possible, votre intention de poser une question orale.

## **2. Approbation des procès-verbaux n° 45, 46 et 1 de la séance du Conseil général des 15 et 16 février, ainsi que de celle du 25 avril 2016**

### Procès-verbaux n° 45 et 46

Lesdits procès-verbaux n'appellent pas d'observations et sont approuvés avec remerciements à leur rédactrice, Mme Nathalie Defferrard Crausaz et à ses collaboratrices.

### Procès-verbal n° 1

Le procès-verbal n° 1 de la séance constitutive vous est parvenu par courriel uniquement. En effet, le Bureau a décidé que, dorénavant, tous les procès-verbaux des séances du Conseil général seront transmis par courriel uniquement. Celles et ceux qui désirent une version papier peuvent la demander à notre secrétariat.

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé.

---

## **3. Délégation au Conseil communal de la compétence de procéder à certaines opérations immobilières jusqu'à un montant de 150'000 francs - Message n°4**

### Rapport de la Commission financière

**Ingold François (Verts).** C'est avec un regard attentif que la Commission financière a étudié le Message n°4 du 26 avril 2016. Ce présent Message demande en substance que le Conseil communal puisse procéder à certaines opérations immobilières, souvent mineures, d'un montant maximal de 150'000 francs. Ces opérations peuvent être notamment l'achat, la vente ou l'échange de terrains. Lors de la dernière législature, le Conseil communal a ainsi pu profiter de cette délégation dans quatre cas seulement, sans formuler de Message, ce qui permet d'alléger les différentes séances du Conseil général et de la Commission financière. Nous pouvons aussi souligner que ces opérations immobilières comprenaient des terrains allant de 40 à 163 m<sup>2</sup>. Afin de ne pas alourdir l'Administration communale, la Commission financière a décidé de continuer comme à présent, c'est-à-dire de prendre connaissance une fois par semestre du rapport du Service du cadastre.

La Commission financière a accepté à l'unanimité des 10 membres présents de déléguer au Conseil communal la compétence de procéder aux opérations mentionnées à l'article 10, alinéa 1, lettres g à j, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes pour la législature 2016-2021.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Je n'ai rien à ajouter à l'excellente présentation du Président de la Commission financière.

### Discussion générale et entrée en matière

**Peisl-Gaillet Yolande (Verts).** Le groupe des Verts soutiendra naturellement ce Message. Toutefois, notre groupe souhaite que le Conseil communal fasse preuve de transparence et informe en temps opportun le Conseil général de tout usage de cette compétence, notamment

dans le Rapport de gestion. Nous proposons également pour la prochaine législature - pour autant qu'on s'en souvienne - que soit étudiée l'opportunité d'ajouter à l'arrêté un article 4 instaurant le devoir d'information de la part du Conseil communal au Conseil général.

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Le groupe PLR accepte ce Message sans remarque et votera l'arrêté tel que proposé. Nous souhaitons que le Conseil communal fasse bon usage de cette délégation de compétence.

**Gremaud Claude (UDC).** Le groupe UDC a pris connaissance du Message et l'approuve à l'unanimité.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** A l'attention de Mme Y. Peisl-Gaillet, j'apporte deux compléments d'information. Tout d'abord, vous trouvez, déjà actuellement, dans le Rapport de gestion, l'ensemble des affaires immobilières (en pages 59 et 60 du Rapport 2015). Une deuxième mesure de communication est adressée une fois par semestre à la Commission financière. En l'état, nous ne voyons pas le besoin d'ajouter un article à l'arrêté.

#### Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune proposition de renvoi présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail de l'arrêté.

#### Article premier

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 2

Pas d'observations. Adopté.

#### Article 3

Pas d'observations. Adopté.

#### Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

#### **Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, à une majorité évidente, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;



- le Message du Conseil communal n° 4, du 26 avril 2016;
- le rapport de la Commission financière,

*Arrête:*

### **Article premier**

La délégation de compétence en faveur du Conseil communal de procéder aux opérations mentionnées à l'article 10, alinéa 1, lettres g à j, de la loi du 25 septembre 1980 sur les communes est renouvelée pour la législature 2016-2021.

### **Article 2**

La limite de cette délégation de compétence est fixée à 150'000 francs par opération.

### **Article 3**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum (art. 52 LCo).

Fribourg, le 30 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

## **4. Examen et approbation des comptes et du Rapport de gestion 2015 de la Ville de Fribourg et des Services industriels - Message n°1**

**Le Président.** Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le Rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** En préambule, je tiens à remercier la Commission financière pour l'examen des comptes 2015 de la Ville de Fribourg et des Services industriels et des échanges constructifs qui ont eu lieu à ce propos. Il est à noter que c'est la dernière fois que les comptes des Services industriels seront présentés dans le Message du Conseil communal.

L'année 2015 boucle avec un bénéfice, avant provisions, de 2,3 millions de francs, soit plus 100'000 francs par rapport à 2014. Une provision unique de 1,8 million de francs pour le solde

des heures variables et une provision de 500'000 francs, que nous voulons régulière, pour les sites pollués ont été constituées. Par conséquent, le résultat net du compte de fonctionnement, après provisions, s'élève à 389'000 francs. Quelques effets marquants sur les comptes de fonctionnement:

1. Une augmentation des recettes fiscales des personnes morales et du produit des parcomètres. Les impôts représentent à eux seuls deux tiers des recettes et les ventes, émoluments, taxes, 20% des recettes.
2. Du côté des charges, l'écart par rapport au budget des charges du personnel (2,5 millions de francs) est dû essentiellement à la création de la provision unique dont j'ai déjà parlé et à des renforts nécessaires à la suite de cas de maladie, d'accident ou de grossesse, avant tout. Les charges du personnel représentent 28% de l'ensemble des charges. Depuis 2011, les charges du personnel ont augmenté de 3% alors que la population s'est accrue de 10%.
3. La clôture du litige Anura a un effet extraordinaire négatif de 2,7 millions de francs dans les comptes 2015. L'ensemble du litige aura coûté près de 7 millions de francs à la Ville de Fribourg. La vente des terrains ayant rapporté 8,7 millions de francs, y compris les taxes, le résultat de l'opération dans son ensemble est un excédent de recettes de 1,7 million de francs.
4. L'impact des investissements pèse pour 15 millions de francs d'amortissement sur le compte de fonctionnement. La tendance est à la hausse et, selon le Plan financier, induira un déficit du compte de fonctionnement dès 2018. C'est le seul moyen dont j'ai parlé qui comprend plus 2,1% des recettes fiscales. Nous y reviendrons lors du budget 2017.

Du côté du bilan, la remarque suivante peut être faite, les dettes à moyen et long termes pèsent 193,5 millions de francs et la dette par habitant est de l'ordre de quelque 5'000 francs. Cette situation devrait se péjorer dans les cinq prochaines années du fait des nombreux investissements à réaliser. De ce fait, une priorisation des projets sera nécessaire.

Enfin, les risques financiers suivants sont à suivre:

1. L'évaluation de l'impact financier des sites pollués et des décharges.
2. La réforme RIE III dont les chiffres communiqués, que vous avez pu lire dans la presse notamment, se basent sur des estimations de 2013 et ne comprennent pas le départ éventuel de contribuables. C'est donc un risque qu'il faut continuer de suivre.
3. Le développement de la masse salariale.
4. L'augmentation annoncée des amortissements.

Je n'ai pas de commentaires particuliers sur les comptes des Services industriels dans cette entrée en matière.

## Rapport de la Commission financière

**Ingold François** (*Verts*).

### **1. Considérations générales**

#### **1.1. Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général**

Selon les dispositions de la loi sur les communes, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision destiné au Conseil général (art. 97 b al. 1 cbis), et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97 b al. 2). "*Le Conseil communal*", quant à lui, "*remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires*" et "*communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis*" (art. 98 d de la LCo).

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le Message n° 1 du Conseil communal, du 12 avril 2016, sur le Rapport de gestion de l'exercice 2015 et les rapports détaillés de la fiduciaire Revicor Consulting SA. Le 18 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, accompagnés de M. L. Simon-Vermot, Chef du Service des finances, et les représentants de la fiduciaire.

Nous avons tout de suite senti un vent nouveau souffler sur le Service des finances: MM. L. Dietrich et L. Simon-Vermot ont su nous convaincre de la nouvelle direction qu'avait prise le Service, plus professionnelle, très précautionneuse et clairement pro-active. La Commission financière se réjouit donc de pouvoir collaborer durant les cinq prochaines années avec le nouveau Service des finances et de relever de concert les défis financiers qui attendent la Cité des Zaehringen.

La qualité et l'exhaustivité des rapports disponibles ainsi que les discussions avec le Conseil communal et avec les représentants de la fiduciaire ont permis à la Commission fraîchement reconstituée, du moins les six membres présents, permettant la constitution in extremis du quorum, de mener à bien son mandat. Au nom de mes collègues de la Commission, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité et de son engagement dans le cadre de l'examen de ces comptes 2015.

### **2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2015**

#### **2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire**

La fiduciaire Revicor Consulting SA, représentée par Mme Estelle Jaunin et M. Markus Jungo, a présenté des rapports explicatifs très détaillés et a répondu à nos questions lors de la réunion commune avec le Conseil communal. Comme les années précédentes avec la fiduciaire Jordan SA, les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. Nous aimerions relever les points généraux suivants:

- Comme précédemment, l'organe de révision a bénéficié pour cet exercice d'une très bonne collaboration avec l'administration communale.

- La comptabilité générale est tenue régulièrement et est quotidiennement mise à jour. La facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées.
- L'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes d'investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la gestion de ces comptes.

La Commission financière se réjouit de la qualité des rapports de travail entre la fiduciaire Revicor Consulting SA et l'administration communale, et elle apprécie également la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission est également très satisfaite du travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire Revicor Consulting SA.

L'analyse de la fiduciaire, tant au niveau des procédures qu'en termes de substance, combinée aux discussions que nous avons eues avec le Conseil communal, lors de l'examen des comptes, a conduit notre Commission à mettre en évidence les recommandations suivantes:

1. La Ville, sous l'impulsion de la Commission financière notamment, a entrepris il y a quelques années de mettre en place un système de contrôle interne. L'analyse de la situation a tout d'abord permis de mettre en exergue les risques liés à certaines procédures, ainsi que la nécessité d'une comptabilité plus analytique quand cela était possible. La fiduciaire relève les efforts faits dans ce domaine, mais préconise encore de systématiser, d'harmoniser, de documenter et de contrôler ces méthodes. Le Service des finances semble avoir pris les devants avec l'achat d'un outil informatique de contrôle des procédures, avec l'engagement d'une personne à plein-temps qui sera affectée à cette tâche, ainsi qu'avec des mesures de formation pour le personnel.
2. La Commission financière est, depuis plusieurs mois, très attentive à l'évolution du dossier en lien avec la réforme des entreprises RIE III. La fiduciaire attire l'attention du Service des finances sur le fait qu'une baisse des recettes fiscales des personnes morales doit être envisagée. Néanmoins, cette perte pourrait être compensée, selon elle, par l'harmonisation de la fiscalité des sociétés de domicile. Depuis notre rencontre, le grand argentier cantonal a présenté les impacts de cette harmonisation fiscale sur les communes qui se révèlent être positifs pour la Ville de Fribourg. La Ville devrait même sortir gagnante de cette aventure. Néanmoins, je me permettrai de citer M. Christian Constantin qui disait qu'on verra dans le futur ce que l'avenir nous réserve! Clairement, on n'en sait pas grand-chose encore pour le moment.
3. Au niveau des investissements, la Ville cumule une dette publique brute de 193,5 millions de francs. Avec l'artifice comptable de la recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, cette dette brute s'élève à 240,3 millions de francs. Ces montants équivalent à 81,3%, respectivement 5%, du ménage communal. La dette publique nette, moins le montant de la dette de la STEP et de la décharge de Châtillon, nous donne une dette nette à la charge du compte de fonctionnement de 206,6 millions de francs en comptant la recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, soit le 86,85% du ménage communal. Même si la situation semble presque envieuse pour certaines villes suisses, il ne faut pas sous-estimer le poids de cette dette et l'attitude précautionneuse du Service des finances nous semble en tout point de vue idoine.
4. Nous sommes toujours dans l'expectative en ce qui concerne les risques financiers liés à l'assainissement des sites pollués et des coûts supportés par la Ville de Fribourg. La Ville a adopté, dès cette année, une attitude plus précautionneuse en la matière en

provisionnant un fonds spécial de 500'000 francs qui devrait être porté à 2,5 millions de francs d'ici à cinq ans. Néanmoins, la fiduciaire estime que ces fonds ne seront de loin pas suffisants pour couvrir l'ensemble des coûts des assainissements. Même si l'on connaît déjà, a priori, la clef de répartition entre le Canton, la Confédération et la Ville, il y a pour l'instant trop d'incertitudes pour chiffrer le risque. M. L. Dietrich, très attaché à la gestion des risques, semble prêter une attention toute particulière à ce dossier.

5. Nous ne nous sommes pas attardés sur Bluefactory Fribourg-Freiburg SA puisqu'un Message va nous être livré par le Conseil communal ces prochaines semaines et, comme vous le savez, un rendez-vous est agendé le mardi 14 mai 2016 avec les cadres de Bluefactory. Néanmoins, la fiduciaire souligne que la société est en proie à des difficultés de trésorerie importante. Le Conseil communal nous a confirmé qu'une demande de prêt a été formulée à la Ville. Nous attendons donc le Message pour l'examiner attentivement lors de la prochaine séance de la Commission financière.
6. Le principe de précaution a parfois ses limites, notamment en matière de rigueur comptable. Même si l'estimation des revenus fiscaux pour l'année en cours a été établie soigneusement, cette estimation est établie de manière très prudente selon la fiduciaire, voire trop prudente. La fiduciaire encourage à systématiser la méthode de calcul de l'actif transitoire pour cette rubrique. La Commission financière quant à elle, se réjouit d'avoir régulièrement de bonnes nouvelles à la lecture des comptes.
7. La méthode de recapitalisation de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg, qui a été acceptée par le Conseil général, ne représente aucune valeur ou substance au bilan. La fiduciaire nous a fait remarquer que cet artifice comptable a été validé par le Service des communes et doit être revalidé régulièrement; il faudra donc vérifier si cette figure de style sera toujours acceptée par le Service des communes lors de l'entrée en vigueur du MCH2 vers 2019-2020.
8. La fiduciaire a aussi attiré notre attention sur un certain nombre de fonds pour une valeur globale de plus de 850'000 francs ne figurant pas au bilan. De plus, une partie de ces fonds semblent datés d'une autre époque, une copie des statuts du "Fonds du voisinage du Pont-suspendu pour l'apprentissage" datant de 1889 venant par exemple attester de la difficulté à suivre à la lettre la volonté des dépositaires. Dans la mesure du possible et en accord avec la Commission financière, la Ville tentera de clarifier ces différents comptes bancaires et dépôts de titres hors bilan, soit pour les y introduire, soit pour les liquider selon les prescriptions légales.

## **2.2. Rapport de synthèse au Conseil général**

Les comptes 2015 de la Ville de Fribourg sont positifs cette année encore. Les comptes 2015 présentent un excédent de revenus de 389'053,25 francs, soit une amélioration de 0,1 million de francs (0,05% du total des recettes) par rapport au budget de 289'764 francs. Gardons néanmoins en mémoire que les comptes 2014 s'étaient soldés par un excédent de revenus de 1'209'094,20 francs.

Néanmoins, cet excédent de revenus est à nuancer positivement. En effet, cet excédent est péjoré par la constitution judiciaire de la provision pour le solde d'heures variables et vacances du personnel et la création d'une réserve pour anticiper les coûts futurs des sites pollués. De plus, la liquidation du litige avec la société Anura SA vient peser à hauteur de 2,7 millions de francs supplémentaires dans la balance des éléments extraordinaires. Si l'on exclut les augmentations judiciaires et extraordinaires précitées, nous obtiendrions un excédent de

revenu de 5,4 millions de francs. Il est donc tout à fait envisageable d'estimer que l'augmentation des recettes fiscales, qui se feront ressentir pleinement dès l'année prochaine, pourra remplir son rôle d'amortisseur d'investissements scolaires.

Les recettes fiscales ont été de 1,8% supérieures aux prévisions du budget 2015, c'est-à-dire de 2'543'635 francs. La plupart des positions, ou du moins les plus importantes, ont été substantiellement augmentées. Cela tient, entre autres, du principe de précaution du nouveau Chef du Service des finances au niveau de l'estimation des recettes fiscales en général (et peut-être aussi grâce à un reliquat de l'effet Pollet<sup>1</sup> et de la sous-évaluation du Service cantonal des contributions de l'impôt sur la fortune. De plus, il est particulièrement délicat, voire impossible à l'heure actuelle, de calculer les effets réels de l'augmentation d'impôt. L'un dans l'autre, les recettes fiscales présentent une bonne santé que nous espérons éternelle.

La Commission financière a aussi entrepris un examen détaillé des différentes rubriques des comptes et du bilan. Toutes nos interrogations ont pu être satisfaites. Nous retiendrons néanmoins le caractère exceptionnel de la provision pour le litige avec l'architecte Dürig qui se trouve comprise dans l'enveloppe d'investissement à cause de l'aspect solidaire et pluri-communal du théâtre Equilibre. Le rachat des actes de défaut de biens a considérablement augmenté au bilan, cela est dû à la réactivation d'anciennes créances qui étaient avant imprescriptibles.

### **2.3. Préavis**

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 18 mai 2016, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2015 tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2015", soit un total de revenus de 238'262'533,63 francs et un total des charges de 237'873'480,38 francs, d'où un excédent de revenus de 389'053,25 francs.

## **3. Comptes des Services industriels pour l'exercice 2015**

### **3.1. Attribution du mandat de révision**

L'article 58 litt. d) alinéa 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes dispose que les comptes des établissements communaux sont vérifiés par l'organe de révision de la commune. En application de cette disposition, les comptes des Services Industriels pour l'exercice 2015 ont également été vérifiés par la fiduciaire Revicor Consulting SA et ce, pour la dernière fois.

### **3.2. Prise de position sur l'analyse de la fiduciaire**

Suite à la révision effectuée par la fiduciaire et des discussions avec les différents acteurs, la Commission financière prend acte des comptes annuels des Services Industriels pour l'exercice 2015. En l'état, nous n'avons pas de remarques particulières à formuler, sinon que nous nous félicitons de pouvoir nous assurer un revenu durable grâce aux dividendes du Groupe E Celsius.

---

<sup>1</sup> En finance publique, l'"effet Pollet" se traduit par une réaction positive d'un exercice comptable vis-à-vis d'un exercice budgétaire négatif, sur la même période.

### **3.2. Préavis et proposition de suivi**

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2015 des Services industriels tels qu'ils ressortent du document "Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2015", soit un total de revenus de 19'025'509,38 francs et un total des charges de 18'964'850,73 francs, d'où un excédent de revenus de 60'658,65 francs.

### **4. Rapport de gestion de l'exercice 2015**

Le Rapport de gestion du Conseil communal présente de manière exhaustive la palette des responsabilités et des activités relatives à la bonne gestion d'une collectivité locale. Dans ce sens, il représente un instrument précieux permettant aux Conseillères et Conseillers généraux de se familiariser avec les multiples activités du ménage communal et d'accéder aisément à de nombreuses données statistiques. Après de nombreuses améliorations tout au long de la dernière législature, le Rapport de gestion est devenu non seulement informatif mais aussi digeste; la Commission financière s'en est réjouie.

La Commission a relevé deux points qui lui semblaient primordiaux. Premièrement, la Commission a formulé une interrogation quant aux soutiens aux associations culturelles notamment dans l'élaboration des PAD qui peuvent avoir une influence sur l'activité de certains lieux culturels. Il serait bien que le Conseil communal entreprenne une politique culturelle proactive en la matière. Deuxièmement, le Rapport de gestion est particulièrement pauvre, voire carrément anémique, au sujet du développement durable. Rappelons que le développement durable est un axe prioritaire pour la maîtrise des finances publiques sur le long terme. Le Conseil communal semble avoir été à l'écoute de ces deux remarques et fera le nécessaire, notamment dans le bilan de mi législature, pour présenter l'avancée de ses travaux en la matière.

Selon les dispositions de l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis au sujet du Rapport de gestion.

### **Remerciements**

La Commission financière aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants. Un merci particulier à Mme Nathalie Defferrard Crausaz, qui a guidé les premiers pas de cette Commission financière nouvellement constituée.

### Discussion générale

#### Rapport du groupe libéral-radical

**Jacquat Vincent (PLR).** Le Message du 12 avril 2016, ainsi que les comptes (et le rapport de gestion) pour l'exercice 2015 de notre Commune, ont fait l'objet d'un examen attentif de la part du groupe PLR.

Avec un excédent de revenus de 389'053,25 francs, il est agréable de prendre connaissance de chiffres positifs, avec une amélioration de plus de 100'000 francs par rapport au budget. Ce résultat ne reflète toutefois pas la réalité, puisque des charges extraordinaires de plus de 5 millions de francs viennent grever les comptes 2015, à savoir:

- 2,7 millions de francs pour la résolution du litige Anura;
- 1,8 million de francs pour la provision des heures supplémentaires;
- 500'000 francs pour la provision pour sites pollués.

Le bénéfice réel de l'exercice 2015 s'élève donc à 5,4 millions de francs.

Notons également que l'augmentation du coefficient d'impôts ne se reflète pas totalement dans les comptes 2015. Selon nos informations, un tiers des recettes d'impôts facturées sont calculées avec l'ancien taux. Si nous extrapolons le nouveau coefficient fiscal sur ce montant, les recettes fiscales seraient encore plus élevées d'environ 2 millions de francs. A charges constantes et sans élément extraordinaire, nous pouvons donc estimer le potentiel bénéficiaire de la Commune entre 7,5 et 8 millions de francs pour les prochaines périodes, ces montants étant clairement plus élevés que les charges planifiées pour les infrastructures scolaires pour les années à venir.

Ce résultat ne surprend pas notre groupe, puisque nous avons toujours estimé la hausse du coefficient d'impôts à 81,6 comme exagérée. Le constat est désormais implacable: la Commune peut non seulement absorber sans problèmes les mesures d'économies décidées par le Canton mais également financer les investissements scolaires à venir, tout en dégagant un bénéfice.

Dans l'analyse de détail, nous relevons que tous les postes de charges sont supérieurs au budget, sauf les rubriques 35 et 36, donc principalement les charges liées. En d'autres termes, on continue de dépenser plus que ne le prévoit le budget, notamment dans les postes où la Commune a une marge de manœuvre. Au niveau des charges de personnel, sans tenir compte de l'effet de la provision pour heures supplémentaires, nous constatons que de nombreuses rubriques (mentionnées en page 22 du Message) connaissent une augmentation. L'explication est toujours identique: il s'agit de remplacements ou de renforts suite à des cas de maladies, d'accidents, de grossesses voire des tâches exceptionnelles. Ces explications sont toujours les mêmes mais ne nous convainquent pas totalement, puisqu'elles sont également reprises pour des postes de charges qui connaissent une baisse, comme les traitements du Service informatiques (700.301.00). Nous nous étonnons du fait que la Commune ne dispose, semble-t-il, pas d'une assurance perte de gain/maladie. Nous demandons par conséquent au Conseil communal d'analyser la situation de manière précise car les augmentations de charges dans les comptes 2015 s'élèvent à près d'un demi-million de francs, soit à 1% des charges salariales de la Commune. Au niveau des recettes, les quatre rubriques principales d'impôts, à savoir l'impôt sur la fortune, sur le revenu, sur le capital et sur le bénéfice connaissent une croissance supérieure aux prévisions. Sur la période 2012-2015, l'augmentation moyenne est de plus 3% par an sur ces quatre rubriques, donc supérieure au scénario le plus optimiste de la planification financière. A cela s'ajoute les nombreuses recettes supplémentaires, comme celle des parcomètres (+ 900'000 francs par rapport au budget), la taxe sur les déchets ou encore les dividendes de Frigaz et Placad SA.



Au niveau de la gestion financière communale, nous avons non seulement la désagréable impression mais désormais la certitude, que la Commune a augmenté les impôts et certaines taxes plus que de raison, et cela surtout pour financer des charges du ménage courant. Les comptes 2015 ne résistent pas à cette analyse. Les contribuables fribourgeois sont désormais en droit d'espérer une baisse fiscale ces prochaines années, ce d'autant plus que l'impact de la RIE III ne semble pas être en défaveur de la Ville.

Un mot encore sur deux positions du bilan: tout d'abord le poste 1191.10 "Avances aux bains de la Motta". Cette créance s'élève au 31 décembre 2015 à 860'162,37 francs. Comme nous l'avions déjà relevé l'année passée, lors de l'analyse des comptes 2014, cette position ne sera, semble-t-il, jamais remboursée totalement par la société Les Bains de la Motta SA. Notre groupe est d'avis qu'il s'agit donc d'une non-valeur au bilan et qu'elle mérite un amortissement ou pour le moins une provision.

Toujours à l'actif du bilan, les actifs transitoires comprennent un montant négatif à hauteur de 1 million de francs correspondant à une provision pour l'impôt à la source datant de 2010. Nous encourageons le Conseil communal à dissoudre les positions non nécessaires, afin de présenter une situation qui reflète les avoirs et les engagements effectifs de la Commune.

Pour le reste, nous faisons nôtres les observations de la Commission financière. Nous relevons par ailleurs l'excellent travail de la nouvelle fiduciaire.

Les comptes des Services industriels n'apportent pas de remarques particulières, si ce n'est que de nombreuses dépenses ont été comptabilisées dans les charges juste avant le bouclage, cela avant la mise en place de la nouvelle structure. Le résultat équilibré n'a pu être obtenu qu'après dissolution de la réserve pour égalisation de l'eau à hauteur de 1'307'000 francs.

C'est avec ces considérations que le groupe PLR acceptera les comptes 2015 de la Ville de Fribourg et des Services industriels, en remerciant le Service compétent pour son travail.

#### Rapport du groupe des Verts

**Peisl-Gaillet Yolande (Verts).** Le groupe des Verts s'est penché sur les comptes et le Rapport de gestion 2015. Il prend acte du résultat comptable équilibré et constate que le litige opposant la Ville à la société Anura SA est enfin classé. Nous regrettons que la solution trouvée ait plombé les comptes de près de trois millions de francs.

Nous saluons la création d'une réserve de 500'000 francs en prévision des travaux d'investigation et d'assainissement liés aux sites pollués sis sur le territoire communal. Toutefois, nous aurions souhaité que ce principe de précaution soit aussi appliqué à la décharge de la Pila, qui risque de coûter plusieurs dizaines de millions de francs à notre Ville.

Concernant les comptes d'investissement, nous constatons sous "Mobilité 43", rubriques 430.501.08 et 09, et 430.503.00, que les montants inscrits au budget pour l'amélioration de la vitesse des transports publics et pour les abris-vélos à la Gare n'ont pas été utilisés. Nous ne comprenons pas ces reports alors que les projets sont prêts dans les tiroirs et que la population attend des mesures de mobilité et d'aménagement. Cette situation nous inquiète car ce sont des projets liés au Projet d'agglomération de 2e génération (PA2) pour lesquels des

subventionnements cantonaux et fédéraux sont en attente. Nous craignons que, si le Conseil communal tarde encore à les mettre en œuvre, les subventionnements ne s'évaporent. Nous saisissons donc cette occasion pour demander au Conseil communal de lancer sans tarder les mesures du PA2 déclarées en catégorie A et à réaliser entre 2015-2018.

Sur cette requête, je passe aux commentaires relatifs au Rapport de gestion. Même si ce dernier a été régulièrement amélioré ces dernières années, il démontre encore quelques lacunes que nous souhaitons voir comblées.

Afin que le Rapport soit vraiment une source d'informations et un outil de travail utile, nous souhaitons qu'il contienne un état de mise en œuvre des planifications pluriannuelles. Je citerai pour exemple l'assainissement routier, le remplacement de l'éclairage public et le plan directeur des écoles. Pour le premier, on apprend quels sont les tronçons réalisés en 2015, pour le deuxième que l'on a du retard, pour le dernier, aucune information n'est donnée. L'état global de réalisation de ces planifications à fin 2015 en regard de la planification originale aurait été une information très instructive. Nous serions heureux de voir apparaître ces informations dans le Rapport 2016.

Dans le même ordre d'idée, il n'y a aucune indication relative aux avancées en matière d'énergie et de développement durable. Présenter aux élus et aux citoyens l'évolution de la consommation d'énergie de la ville sur les cinq à dix dernières années, ce n'est pas trop demandé pour une cité labellisée. Idem pour le développement durable: quelles mesures ont-elles été prises avec quels impacts? Le Rapport de gestion est misérable en la matière.

Les informations relatives au PAL en révision sont tout aussi lacunaires. Suite à l'examen préalable du Canton réalisé dès 2014, on aurait été en droit de connaître quels sont les points problématiques, dans quels domaines la Ville doit revoir sa planification, bref, où sont les difficultés. Pareil pour Bluefactory: pas grand-chose à se mettre sous la dent.

Nous espérons que le nouveau Conseil communal pourra poursuivre l'amélioration de ce Rapport de gestion, afin qu'il devienne une source d'informations exhaustive pour les élus et les citoyens.

Nous constatons que le Conseil communal actuel hérite d'une situation financière que l'on peut qualifier d'acceptable au vu de l'augmentation des recettes fiscales encore attendues. Toutefois, de nombreux défis attendent la Ville (la construction des écoles, l'aménagement de la place de la Gare et du quartier du Bourg, le développement des infrastructures sportives, la mobilité, la densification, la fusion...); il n'y a pas de quoi pavoiser.

Ces grands projets devront être réalisés dans les meilleurs délais tout en garantissant qu'aucune concession ne soit faite sur la qualité de vie et l'attractivité de la ville dans les domaines de la culture, de la formation, de l'accueil extrascolaire, de l'intégration, des espaces verts et j'en passe. Ce ne sera pas simple mais c'est possible.

Dans ce sens, les Verts souhaitent au nouveau Conseil communal force, détermination et sens de l'innovation pour faire de cette législature celle de la construction d'un centre cantonal fort.

Le groupe des Verts n'a pas de remarques relatives aux comptes des Services industriels. Finalement, le groupe des Verts approuvera les comptes et le Rapport de gestion de la Ville de Fribourg et des Services industriels.

#### Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

**Marchioni Pierre (UDC).** Nous tenons à relever avec satisfaction les bonnes relations établies entre l'Administration communale et les responsables de la fiduciaire. Nous constatons que cet environnement de coopération a résulté en un rapport très bien présenté et exhaustif qui nous a sensiblement facilité le travail d'analyse qui relève de notre responsabilité. Dès lors, nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes en soulignant tout particulièrement l'excellent travail du responsable des Finances, M. Laurent Simon-Vermot.

Avant de tirer un trait sur le passé, nous pouvons constater une fois de plus que des risques, que nous avons décelés et sur lesquels nous insistons depuis de nombreuses années, se sont malheureusement réalisés et d'autres, encore en suspens, laissent de gros points d'interrogation ouverts. Pour le reste, nous limitons notre analyse aux points cruciaux que nous avons déjà relevés tant lors du budget 2016 que lors du bouclage du précédent exercice et en tenant compte des remarques de la fiduciaire responsable. Autant reconnaître immédiatement que nous n'éprouvons aucune joie à avoir parfois eu raison.

1. Affaire ANURA: Depuis que cette affaire occupe le Conseil communal et le Conseil général, nous appelons à la plus grande vigilance et à la création d'une réserve digne de ce nom, la position de la Ville nous ayant apparu rapidement comme particulièrement faible, voire désespérée. Nous sommes toujours partis du principe que la Commune devait envisager la réalisation de ce risque dans son intégralité et agir en conséquence! Désormais cette triste affaire peut être classée ad acta comme le confirme la position 2599.12 à la page 15 du Bilan par un solde pour tout compte de 6'763'913 francs. Certes, on nous expliquera que la perte effective n'est pas aussi lourde, cela ne change rien à la conclusion. Un peu plus d'humilité et une réflexion plus pointue auraient permis de limiter les dégâts!
2. Cette triste affaire nous amène évidemment à notre cheval de bataille depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, date de la dernière hausse d'impôts. Nous l'avons répété le 14 décembre 2015: l'UDC rappellera à chaque occasion les motifs incorrects utilisés pour justifier la hausse d'impôts de 2014 jusqu'au moment où ladite hausse d'impôts servira vraiment à couvrir les dépenses prévues, soit les infrastructures scolaires. Vous rendez-vous compte, Mesdames et Messieurs, que la presque totalité de la hausse d'impôts décidée au 1er janvier 2014 sert, dans l'exercice 2015, à couvrir le trou de l'affaire ANURA. Rappelons à ce sujet notre communiqué de presse du 8 septembre 2013 dans lequel nous relevions que les frais effectifs liés aux écoles ne déploieront leur effet au pire qu'à partir de 2016, voire 2017. Notre analyse répondait en effet que les besoins de financement des infrastructures scolaires apparaissent de façon plus marquée surtout en 2017, 2018 et 2019. Ainsi les contribuables de la Ville auront donc, à leur corps défendant, sauvé la mise au Conseil communal qui, sans cette manne, se serait retrouvé dans une situation délicate.
3. Depuis plusieurs années, nous analysons avec attention l'évolution du marché de l'emploi, notamment en Ville de Fribourg. La situation économique de la Suisse comparée à l'Europe peut encore être qualifiée d'excellente en 2015, même si notre

pays n'est, et de loin, plus le champion dans le domaine du chômage, où nous sommes tombés en cinquième position, même après l'Allemagne. Même si le taux de chômage national effectif évolue légèrement au-dessus des 5%, plusieurs pays de l'Union Européenne (UE) dépassent encore largement les 20%, voire 40% pour les jeunes entre 15 et 25 ans. Nous constatons que le taux de demandeurs d'emploi en Ville de Fribourg s'élève à 10% en moyenne sur les deux dernières années. Sur les 1985 demandeurs d'emplois, 735, soit 35,05% sont des autochtones alors que 1'250, soit 64,95% sont d'origine étrangère. Sur ce dernier total 710, soit 56,80% sont des citoyens de l'UE alors que le solde de 540 personnes est composé de ressortissants hors UE, principalement d'Afrique du Nord et d'Afrique subsaharienne. La proportion de personnel étranger non qualifié, et donc particulièrement difficile à placer, est très élevée et nous questionne sur l'adéquation de la politique d'octroi des permis de travail. Ce d'autant plus que les places de travail présentant des exigences de formation limitées sont déjà insuffisantes pour les jeunes de chez nous, ne disposant que d'un bagage intellectuel ou physique limité! A relever également que les entreprises de la place ne semblent pas faire de gros efforts pour faciliter l'engagement des chômeurs autochtones, notamment âgés de 40 ans et plus, même lorsqu'il s'agit de cadres ou de spécialistes. Nous l'avons déjà dit et répété, cette tendance alourdira tôt ou tard encore la facture de l'aide sociale! Nous attendons toujours des explications plausibles. En vain! Mais le groupe UDC suivra l'évolution de cette situation de près.

4. Bluefactory! C'est sans aucune surprise que nous avons suivi l'évolution de cette opération qui n'est jamais parvenue à nous enchanter. Comme le Conseil général aura prochainement à en discuter, nous ne nous étendrons pas sur le sujet mais rappelons simplement notre déclaration du 18 mai 2015: ...les représentants du peuple qui, comme contribuables financent cette opération, ont le droit d'être informés sur le développement de l'affaire. Le groupe UDC fera tout ce qui est en son pouvoir pour garantir la plus grande des transparences.
5. La méthode de recapitalisation de la caisse de pension de la Ville de Fribourg qui a été acceptée par le Conseil général, et à laquelle le groupe UDC s'était opposé, ne représente aucune valeur ou substance au bilan. Cette "illusion" comptable doit être revalidée régulièrement, soit année après année, par le Service des communes. La question est de savoir si cette manière de faire sera admise lors de la mise en place du MCH2 vers 2019-2020. Comme il est fort probable que la caisse de pension retiendra plutôt tôt que tard l'attention du Conseil général, nous ne nous étendrons pas sur ce problème pour le moment!

Evidemment, d'autres éléments des comptes appelleraient des commentaires, notamment les comptes non bouclés de la salle Equilibre. Mais rappelons que le nouveau Conseil communal n'est en place que depuis quelques mois. Et cependant, déjà nous sentons une nouvelle brise qui se lève timidement. Dans le domaine financier l'autorité communale relève d'elle-même l'importance de l'appréciation des risques découlant de l'évolution du dossier en lien avec la réforme des entreprises RIE III. En outre, l'approche de la problématique des risques liés aux sites pollués et à la création de réserves adéquates dans ce domaine n'est plus un tabou! Enfin la sagesse prédomine dans ce domaine puisqu'une provision de 500'000 francs est faite. Et surtout, on entend enfin un Conseil communal parler de "...fixer des priorités..". Ce principe est d'autant plus important que la fiduciaire n'hésite pas à mettre le Conseil communal en garde contre une montée trop forte du taux d'endettement. Rappelons que le groupe UDC insiste sur ces points importants depuis des années, alors même qu'ils ne figuraient même pas

encore à l'ordre du jour des réflexions de la Commission financière! Un autre de nos "gros soucis" est de voir la Ville de Fribourg porter l'estampille de "cité dortoir" et que le coût des infrastructures ne continue de croître de manière exponentielle avec un risque évident de stagnation des entrées fiscales. Nous souhaitons que le Conseil communal ne laisse pas cette question aux oubliettes. Autre nouvelle qui répond à nos attentes: le Conseil communal est décidé à s'impliquer davantage dans les relations avec les responsables économique-financiers de la Ville. Oui, l'espoir porté par cette nouvelle brise est là et nous participerons à son entretien. Dès lors, nous prenons acte du Rapport de gestion et, pour la dernière fois, nous acceptons sans restriction les comptes des Services industriels.

#### Rapport du groupe socialiste

**Graden Lise-Marie (PS).** Le groupe socialiste a bien analysé les comptes 2015 et le Rapport de gestion. Avant tout, le groupe socialiste se réjouit, évidemment, du résultat des comptes de notre Commune.

Nous avons tous en tête le contexte financier et structurel actuel, aux prévisions si ce n'est pas noires, très grises, gris foncé même, comme ne cesse de le répéter notre grand argentier cantonal. Malgré ce contexte, notre Commune réussit – elle aussi – à boucler des comptes positifs, tout en disposant d'une marge de manœuvre bien moindre que celle de l'Etat.

Ainsi, nous adressons nos remerciements au Conseil communal de la dernière législature pour cet exercice rondement mené et la bonne gestion de notre Ville ces dernières années. Nous notons avec plaisir que ces comptes positifs bouclent de façon tout à fait remarquable l'exercice d'une Direction des finances en mains de la gauche depuis 1999. Cette Direction étant désormais passée de l'autre côté de l'échiquier politique, nous nous réjouissons que le nouveau Directeur des finances suive ce bon exemple. Le défi sera de continuer à investir malgré la situation difficile. Mon fils me demandait d'ailleurs il y a peu: que se passe-t-il si un avion arrête d'avancer en plein ciel? Et bien il tombe, mon chéri, il tombe! N'ayons pas peur, avançons, investissons et faisons croître notre Ville, fièrement, comme elle le mérite. La rapporteure du groupe des Verts a bien listé les principaux axes à développer. Le groupe socialiste veut croire, en toute confiance, que nous avons le bon Conseil communal pour cela; il se réjouit donc de bientôt voir les premiers résultats de ce nouvel Exécutif, même s'il reste conscient que des priorités devront être mises.

Notre groupe souhaite par ailleurs relever certains points particuliers:

1. Tout d'abord le soin porté au personnel de la Commune. Comme dit juste avant, la situation financière n'est pas rose. Malgré cela, notre Commune marque un soutien déterminé en faveur de son personnel. D'une part en ne faisant pas durer des contributions des solidarités prélevées sur les salaires, alors que les résultats financiers sont positifs et, d'autre part, au travers de la provision de 1,8 millions de francs pour en quelque sorte "sortir" des comptes de fonctionnement les montants nécessaires pour le paiement des heures variables, des heures supplémentaires et des vacances du personnel.
2. Ensuite, nous nous réjouissons de voir la présence d'une provision de 500'000 francs, qui s'inscrit dans une volonté de provisionner un montant identique sur cinq ans, pour les futurs coûts en lien avec les dix dossiers de sites pollués nouvellement répertoriés.

Provisionner est une bonne chose, le faire de façon raisonnable l'est encore plus. On dira certainement: Oui, mais il n'y a pas le Pila dans cette provision! Certes. Mais ce dossier est vaste et avant de provisionner des montants qui seraient tellement importants qu'ils empêcheraient toute autre dépense aussi réfléchie et utile qu'elle serait, ou tout investissement impératif, nous nous réjouissons de l'indication qui nous a été donnée par le nouveau Conseil communal, notamment sa Directrice de l'Edilité, de vouloir approfondir toutes les pistes envisageables pour réduire au maximum le probable dommage. La provision adéquate suivra, nous en sommes certains.

Dans ce cadre, nous sommes satisfaits que l'épineux dossier "Convention Sainte-Thérèse" soit liquidé, de façon à permettre à notre Exécutif de commencer en passant à autre chose. Avec des "si", nous aurions peut-être moins payé! Inutile donc de perdre plus de temps à ce propos et souhaitons que, dorénavant, les problématiques soient abordées de façon plus attentive.

Et des dossiers épineux, aucune crainte! Il en restera. Ne serait-ce que ce qui nous occupera manifestement durant notre séance de juillet: Bluefactory. Je ne m'étendrai donc pas sur ce point et vous ferai seulement part des craintes de notre groupe à son propos. Nous restons, cela dit, convaincus que Bluefactory, impérativement compris comme un quartier d'innovation non un parc d'innovation, devrait à terme être un projet à grande valeur ajoutée pour notre Ville. Mais la Ville doit s'impliquer dans ce projet de façon à garantir que ce quartier se fonde dans notre Ville, qu'il la fasse vivre, notamment au niveau culturel, et non qu'il y pousse comme un gros champignon cantonal.

Enfin, c'est avec un petit pincement au cœur que nous avons procédé à l'étude de ces derniers comptes des Services industriels, même si, pour plusieurs d'entre nous, ils ont paradoxalement été les premiers. Le pincement est cependant uniquement lié au fait qu'il s'agit de la fin d'une époque. Le groupe socialiste est résolument heureux de la naissance de SINEF SA et d'Eau de Fribourg-Freiburg SA et se réjouit d'ores et déjà d'être tenu au courant des premiers pas dans la vie de ces deux structures.

Quelques mots sur le Rapport de gestion. Mine d'or d'informations pour les nouveaux élus, nous relevons une fois de plus sa grande qualité, tant sur la forme qui s'améliore d'année en année, que sur le fond. Merci au Conseil Communal. Un souhait exprimé par le groupe socialiste est que la Commune continue et accentue sa politique en matière de gestion intelligente des déchets, que cela soit par une réflexion sur leur valorisation (vente de bio-gaz), par un tri plus sélectif rendu possible en ville au niveau des poubelles publiques, ou une plus grande réflexion quant à la gestion des déchets dans les quartiers (nous pensons notamment au compost). Dans le domaine édilitaire, mais pas seulement, nous regrettons vivement les longues minutes passées à chercher des informations sur le développement durable. Certains ont trouvé, à la page 152 du Rapport, les 11 lignes qui lui sont consacrées. Cela ne veut pas pour autant dire qu'ils ont compris leur contenu au vu du nombre d'abréviations obscures qu'elles contiennent. Bref, en 2016, nous espérons très vivement que le Conseil communal fasse du développement durable une de ses priorités – ne serait-ce qu'en raison du poste prévu à cet effet, s'il était encore besoin de trouver une raison! Toutes les grandes villes qui se développent de façon harmonieuse l'ont déjà compris.

C'est avec ces dernières paroles que le groupe socialiste adoptera les comptes de l'exercice 2015 de la Ville et des SI et prendra acte du Rapport de gestion.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

**Sacerdoti Alexandre (DC/vl).** En préambule, notre groupe se garde de toute satisfaction exagérée devant des comptes 2015, certes au-dessus de l'équilibre, mais qu'il faut moduler par le fait que les citoyennes et citoyens de Fribourg ont mis la main à la poche par le biais de l'augmentation des impôts sur les personnes physiques et que les recettes fiscales, dans leur ensemble, ont progressé de plus de 3,972 millions de francs entre 2014 et 2015, chiffre que nous sommes loin de retrouver dans le résultat final. En effet les charges passent de 208 millions en 2014 à 213 millions en 2015 soit une augmentation de 5 millions.

L'impôt sur les personnes physique a augmenté de 3,211 millions de francs entre 2014 et 2015 et comme l'a rappelé dans son communiqué de presse le Directeur des Finances, l'augmentation de l'impôt des personnes physiques, décidée dans le cadre du budget 2014, impactera dans sa totalité les comptes en 2016. Ceci module la prudence de la Direction des Finances dans son évaluation des recettes fiscales à venir mais témoigne d'un principe de prudence que notre groupe approuve et soutient. Il convient également de moduler le résultat positif de l'exercice 2015 par le rapport entre la fortune de la cité qui s'élève à 26'958'593 francs et le total des actifs communaux de 337,9 millions, soit 8% alors qu'une situation saine serait une fortune entre 15% et 20% des actifs. Ceci confirme la situation importante de l'endettement à moyen et long termes de la Ville qui passe de 179,5 millions en 2014 à 193,5 millions en 2015, soit une augmentation de 14 millions. Ceci en dépit de comparaisons favorables avec d'autres communes suisses plus endettées car il faut regarder les meilleurs non les moins bons. Nous constatons à l'analyse des recettes fiscales leur volatilité et la difficulté des prévisions concernant les revenus fiscaux notamment ceux issus des personnes physiques qui représentent 78 millions de francs sur un total de 140 millions de francs, soit 56%.

Il faudra apporter un soin tout particulier dans la construction des budgets à venir sur l'évaluation des recettes fiscales, notamment avec la réforme de l'impôt sur les entreprises RIE III, dont l'impact, selon les prévisions cantonales, serait favorable à la ville de Fribourg par rapport à d'autres communes. Cette situation est une occasion rêvée de relancer le processus de fusion entre communes du Grand Fribourg.

A ce titre, notre groupe proposera, en 2016, à l'Exécutif du Canton, un projet de péréquation des recettes fiscales issues des personnes morales afin de rééquilibrer leur répartition entre les communes et favoriser ainsi leur rapprochement.

Pour revenir aux comptes 2015, il convient de relever la nécessité de continuer l'étude et l'évaluation du contrôle interne des différents Services de la Commune, que la Commission financière a sollicitées en collaboration avec la Direction des Finances depuis 2011.

Nous adressons nos félicitations au Conseil communal, présent et précédent, pour la réalisation du Rapport de gestion qui est un document clair, complet et très riche pour qui s'intéresse au fonctionnement de notre Commune.

Notre groupe suivra de près l'évolution de la société Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, dont la Ville est actionnaire à 50%, et dont les besoins en termes de trésorerie lui imposent de contracter un prêt de 10 millions de francs. Cette situation doit être expliquée et soutenue par un "Business Plan" crédible, comme doit le faire toute société privée qui sollicite un prêt bancaire de cette importance.

Le groupe DC/vl acceptera les comptes et soutiendra le Rapport de gestion 2015.

#### Rapport du groupe Centre gauche-PCS

**Page Maurice (CG-PCS).** Le groupe Centre gauche-PCS est satisfait des comptes 2015 de la Ville qui se soldent de manière positive. Il se plaît à rappeler qu'au cours de ces dernières années, ces comptes n'ont été déficitaires qu'une seule fois. Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres mais essayer d'en tirer quelques enseignements de caractère plus général. Contrairement à certaines de ces consœurs romandes, Fribourg demeure une ville pauvre qui est bien gérée. La structure de sa population et de son économie fait que cette situation ne devrait pas changer, au moins à court terme. Nous devons donc faire avec ce que nous avons mais cela ne va pas nous conduire non plus à une prudence excessive ni à rogner toute ambition comme celle que nous avons eue pour la réalisation de la salle de spectacle Equilibre.

Ma réflexion concerne aussi la qualité des prévisions budgétaires. Globalement, elle est bonne puisque les comptes et le budget sont en quasi équilibre mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit d'écarts tout de même assez importants, en particulier dans le domaine de l'impôt. Ces écarts, on nous l'explique, sont principalement dus au décalage d'au moins un an et demi mais parfois de trois ans pour la facturation de l'impôt. Avec les moyens actuels, notamment les déclarations d'impôt électroniques, je me pose la question si les services de l'Etat ne devraient pas être en mesure de réduire ces délais. Je crois qu'il vaudrait la peine d'y réfléchir, d'autant plus que les fluctuations peuvent être assez grandes selon l'évolution de la conjoncture. Une prévision plus précise encore offrirait à la Commune la possibilité de mieux gérer son fonctionnement et ses investissements.

Mon deuxième point concerne le maintien et le développement des services à la population. Pour le Centre gauche-PCS, cette question est décisive. Une situation bénéficiaire, telle que nous la vivons, permet justement de garder une certaine marge de manœuvre suffisante sur ce point-là. Je pense en particulier aux dépenses non strictement liées dans les domaines de la petite enfance, de la culture, du sport ou des activités extrascolaires, par exemple. Il s'agit aussi de répondre à l'accroissement de la population. En acceptant une augmentation d'impôt dont les effets commencent à être visibles, le Conseil général a permis, de manière très judicieuse, d'anticiper cette évolution. Je voudrais aussi souligner l'excellente maîtrise des charges de fonctionnement. Leur augmentation reste en effet inférieure à celle de la population. La Ville a la chance de disposer, dans la plupart des cas, d'un personnel compétent et motivé - je tiens à le souligner ce soir - et les quelques renforts apportés ont permis un fonctionnement plus efficace et une rentabilité améliorée. Les efforts de gestion mis en place depuis quelques années par le Conseil communal portent leurs fruits. Pour garder notre ville attractive, il s'agit bien sûr de poursuivre les investissements; ce qui entraînera effectivement une augmentation de la dette et donc, du coup, des amortissements aussi. Mais vouloir y mettre un frein trop sévère, trop dur, serait sans doute une erreur pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'en l'état actuel de la conjoncture, la charge et la dette restent faibles et ensuite parce que l'augmentation de la population nous oblige à adapter nos infrastructures,



en particulier scolaires, mais aussi à développer des espaces de vie plus agréables, notamment par les nouveaux aménagements urbains, que ça soit le quartier du Bourg, la Gare ou les Grand-Places. Si la qualité de vie et des services n'est pas maintenue ou voire améliorée, nous n'arriverons pas non plus à maintenir une assiette fiscale suffisante. Selon les dernières informations disponibles, la réforme de l'imposition des entreprises RIE III devrait épargner la ville, et c'est tant mieux, mais c'est aussi l'occasion de défendre une nouvelle fois la création d'un centre cantonal fort par la fusion, que le Centre gauche, à l'instar d'ailleurs des autres partis de la ville, défend depuis longtemps.

En conclusion, soit nous maintenons les structures actuelles, mais nous atteindrons alors rapidement nos limites et nous serions condamnés à végéter, soit nous sommes capables d'imaginer un nouveau projet commun pour que Fribourg reste un pôle économique et culturel dans le Canton et au-delà.

Sur le Rapport de gestion, je ne veux pas répéter ce qui a été dit, nous sommes aussi très satisfaits du contenu et de la forme de ce Rapport de gestion qui, effectivement, s'améliore au fil des années.

**Rugo Claudio** (--). On parle de budget, de millions, millions et millions... A ce niveau-là, je suis étonné des petits bricolages comptables. Le premier, par exemple, concerne la double mise en compte de l'appartement du concierge. Le deuxième est le bricolage comptable des chantiers écologiques (écart de budget 27'920 francs). Pour ma part, derrière ces chiffres, se cachent des personnes qui ont subi de fortes pressions hiérarchiques et, malheureusement, je demanderai une explication plus approfondie à notre Conseillère communale et vice-Syndique en charge de ces dossiers.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** A l'attention du Président de la Commission financière, je préciserai d'abord que l'engagement de la personne responsable du système de contrôle interne (SCI) est en bonne voie. Nous allons ouvrir le poste au concours tout prochainement et avons l'espoir d'engager cette personne cet été ou en automne.

En ce qui concerne la comptabilité analytique, elle est certes un outil intéressant dans les entreprises publiques et à moindre échelle dans l'administration. En effet, lorsque l'on parle de comptabilité analytique, on parle aussi d'indicateurs et il est souvent très difficile de poser des indicateurs, qui font sens, dans une administration.

Quant aux différents fonds figurant dans les pages violettes du fascicule des comptes, une analyse de l'ensemble de ces fonds sera faite, notamment de la fameuse fondation Jules Daler "Œuvre des galoches". En effet, il faudra voir si leurs missions sont encore adaptées, si on peut les adapter et quelles conséquences cela peut avoir.

De manière générale, la Direction des Finances à laquelle s'associe le Conseil communal, tient à remercier l'organe de révision pour son travail et ses nombreuses remarques que nous prenons de manière tout à fait constructives dans l'idée de l'amélioration de nos prestations.

Concernant votre remarque sur le Rapport de gestion - une remarque émise par bon nombre d'entre vous - au sujet du développement durable: en effet, de concert avec ma collègue Directrice de l'Edilité, nous allons lancer, dès la semaine prochaine, une discussion sur la réorientation de notre développement durable, qui constitue l'une des deux lignes directrices

annoncées dès la reconstitution du Conseil communal. Nous allons vous présenter notre concept d'ici à la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

La deuxième ligne directrice, en lien également avec les Finances, a pour objectif de resserrer les liens avec nos entreprises, nos commerçants, nos hôteliers et nos entrepreneurs. C'est une ligne directrice qui est très importante au vu aussi de l'évolution de notre taux d'impôt. Jusqu'à présent, cette tâche incombait au Canton et à l'Agglomération. Or, toutes les communes des alentours ont un secteur dévolu à leur promotion économique. Je ne vois pas pourquoi la Ville de Fribourg se priverait plus longtemps de prendre contact elle aussi, en collaboration avec l'Agglomération et le Canton, avec son tissu économique.

A l'attention du représentant du groupe PLR, M. V. Jacquat, je tiens à préciser que le taux d'impôts n'est pas la seule explication de l'augmentation des recettes fiscales. Vous ne pouvez pas extrapoler par une règle de trois ce montant, puisqu'il résulte d'un effet de la population combiné à des effets extraordinaires. En outre, de manière générale, l'année 2015 a été bonne pour le Canton et pour l'ensemble des communes. Donc, cette augmentation ne résulte pas uniquement de l'augmentation du taux d'impôt.

Par rapport aux traitements du personnel, il y a en effet 1,8 million de francs pour la provision et le reste est la conséquence de l'engagement de renforts pour des remplacements. Il est assez rare que des personnes malades sur une longue durée ou en congé maternité ne soient pas remplacées. C'est une pratique courante, même dans l'économie privée. Ce sont des postes qui sont tout à fait habituels. De toute façon, un certain pourcentage des traitements est alloué à ces situations. En sens inverse, il peut y avoir aussi des vacances, c'est-à-dire des postes vacants, qu'on ne remplace pas ou qu'on ne renforce pas. Ces situations ont pour effet de diminuer les charges.

Concernant la baisse fiscale - je vous ai bien entendus-, ce n'est pas un sujet actuel, parce que nous aimerions prendre une direction prudente, axée sur les réserves. Ainsi, en relation avec les risques mentionnés, il est extrêmement important de constituer des réserves. Nous connaissons trop bien les dossiers dont nous parlons.

Concernant les Bains de la Motta, nous analyserons les différentes positions qui s'offrent à nous. Je prends note de votre remarque.

A titre d'information, à l'horizon 2021, nous avons prévu 47 millions de francs d'investissements dans les infrastructures scolaires et, à l'horizon 2030, 105 millions de francs d'investissements. Le poids de ces investissements est énorme mais ce sont, pour la plupart, des investissements, qui répondent à des prescriptions légales; aussi sommes-nous très limités dans notre marge de manœuvre. C'est pourquoi il serait bienvenu de constituer des réserves à l'avenir pour ce genre d'investissements.

A l'attention de Mme Y. Peisl-Gaillet, cheffe du groupe des Verts, je ne m'étendrai pas davantage sur la décharge de la Pila et sur les sites pollués, car nous suivons ces dossiers. Pour l'instant, il est très difficile de les quantifier. Un inventaire des sites est désormais établi mais les montants à engager n'ont pas encore été évalués. Cette estimation aura lieu au fur et à mesure qu'on s'occupe de ces terrains, chaque terrain étant un cas particulier.

Concernant les aspects de mobilité, je puis vous confirmer que nous sommes en train d'analyser le PA3 d'Agglomération. La semaine passée s'est tenue une séance extrêmement intéressante sur les différentes mesures du PA3, mesures que la Ville doit décider de suivre ou non. Ces dossiers auront pour conséquence des investissements très importants. Je crois bien résumer si je vous dis que les investissements sont mon souci principal, même si une des missions d'une Commune est bien sûr d'investir.

Quant à Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA), des informations vont suivre. Le Conseil communal a reçu un Business plan, qui a été élaboré par la Direction et le Conseil d'administration de Bluefactory Fribourg-Freiburg SA. Ce Business plan est propriété de BFF SA. Alors, M. A. Sacerdoti, je ne sais pas dans quelle mesure nous pouvons le transmettre ou si vous pouvez directement aller le demander auprès d'eux, car c'est en principe eux qui doivent le libérer. On peut encore en discuter bilatéralement si vous le désirez.

Pour le groupe UDC, M. P. Marchioni, je puis confirmer que la liquidation du dossier Anura - Sainte-Thérèse a également suscité l'esprit critique du Conseil communal. Il eut fallu régler ces problèmes de sites pollués avant la signature de la vente. Cela signifie qu'on aurait pu tout régler au départ et on aurait eu moins de surprises par la suite. Par contre, on ne peut contester les frais qui ont été engagés par l'acheteur pour la dépollution, même si on n'aurait peut-être pas eu besoin d'aller aussi loin. Le Conseil communal est cependant satisfait de l'issue du dossier. De manière générale, je partage l'avis de M. P. Marchioni sur la problématique des sites pollués.

Je ne reviens pas sur le taux d'impôt car j'en ai déjà expliqué les tenants et aboutissants, ainsi que le lien avec les investissements.

Concernant le taux de chômage, il serait intéressant, en effet, de poser cette question. Je vous remercie pour toutes les informations chiffrées, notamment sur la composition de notre tissu de chômeurs. Cela dit, cette problématique est avant tout du ressort du Canton, mais je n'aimerais pas me désengager par rapport à cela et vais aussi porter mon intérêt sur ce sujet.

En ce qui concerne la révolution comptable qui se passe actuellement dans l'ensemble de la Suisse, notre Service est à pied d'œuvre, de manière assez intense, pour accompagner l'entrée en vigueur du MCH2. Nous sommes actuellement quasiment compatibles avec le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), mais cela a évidemment des impacts, notamment sur les évaluations des postes au bilan. Il y a de grands débats entre les différents comptables sur l'interprétation de cette augmentation de bilan.

A la porte-parole du groupe socialiste, Mme L.-M. Graden, je la remercie infiniment pour ses bons conseils et je n'ai rien à ajouter que je n'aie déjà commenté auparavant.

Quant à l'intervention du représentant du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral, M. A. Sacerdoti, je rejoins votre avis: la Ville devrait avoir une ration de fonds propres plus élevé, 8%, c'est faible. Je n'ai pas de remarques supplémentaires à ce sujet. Merci de citer ces ratios, nous les suivons aussi.

L'évaluation des recettes fiscales figure en effet dans nos risques. A cela s'ajoute la RIE III, dont les chiffres ont été publiés et sur lesquels je n'aimerais pas trop m'attarder. Cela dit, je prends ces informations avec des pincettes car je pense que les chiffres ne sont pas stables: c'est un

premier chiffre annoncé. L'intérêt - vous avez fait le lien avec la fusion - est évidemment la relation avec les autres communes. L'enjeu de cette annonce pourrait peut-être avoir pour effet de débloquer la situation concernant la fusion.

M. M. Page, rapporteur du groupe CG-PCS, vous relevez l'importance des services à la population et vous avez raison. Le Conseil communal a entrepris d'établir ses priorités avec l'idée de les mettre en œuvre, de manière claire et forte, et de les publier dans le Programme de législature. Cela aura pour effet de créer une possibilité d'allocation des ressources et permettra d'analyser les charges non liées. Concernant les charges de la dette, vous avez souligné que nous avons des conditions très favorables actuellement. Certes. Cela dit, il y a aussi un risque que cette situation se dégrade à moyen terme.

**Le Président.** Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Après la pause, nous passerons à l'examen de détail des comptes et du Rapport de gestion.

#### Pause

La séance est interrompue pour une pause de 21.00 heures à 21.18 heures.

**Le Président.** Nous examinerons chapitre par chapitre, d'abord les comptes puis le Rapport de gestion. D'abord, pour l'Administration communale proprement dite et ensuite pour les Services industriels. Je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite au Président de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les comptes et ensuite sur le Rapport de gestion.

J'ouvrirai ensuite la discussion de détail par chapitre, d'abord sur les comptes puis sur le Rapport de gestion. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Enfin, je vous prie, pour que nous puissions tous suivre, de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des comptes et d'indiquer la page concernée par votre intervention. En ce qui concerne le Rapport de gestion, je vous invite à donner le numéro de page ainsi que le numéro du chapitre correspondant.

#### Examen de détail

##### **I. ADMINISTRATION GENERALE**

###### a. Comptes (pages 2 à 5)

Pas d'observations.

###### b. Rapport de gestion (pages 1 à 43)

#### Jumelage

**Thévoz Laurent (Verts).** En ce qui concerne le jumelage de la Ville de Fribourg avec Rueil-Malmaison, j'ai pris connaissance du montant qui avait été dépensé cette année, soit la somme de 2'569,75 francs. Je pense que le montant nous indique l'importance qu'on donne à ce jumelage qui, à mon sens, sent encore l'Ancien régime. Je verrais donc avec plaisir le Conseil communal - dans les petits moments qu'il a à sa disposition - explorer la piste de l'établissement d'un nouveau jumelage. Je lui propose d'entrer franchement

dans le XXI<sup>ème</sup> siècle et de se tourner, par exemple, vers une ville universitaire comme la nôtre, vers une ville qui appartienne, pourquoi pas, à l'hémisphère le moins développé de notre planète et qui soit aussi à la frontière des langues. C'est peut-être difficile à trouver mais l'exercice en vaut la chandelle.

**Steiert Thierry, Syndic.** Le jumelage de la Ville de Fribourg avec Rueil-Malmaison remonte maintenant à plusieurs décennies. Effectivement, nos frais sont relativement limités, puisque ce jumelage fait régulièrement l'objet de quelques échanges mais qu'il n'est pas quelque chose de fort coûteux. Il sied aussi de rappeler, qu'outre ce jumelage, la Ville de Fribourg entretient des relations régulières et assez fortes avec les autres villes des Zaehringen, qui sont au nombre de douze au total. Il ne s'agit pas d'un véritable jumelage, mais ce sont des échanges qui sont forts intéressants. A noter que parmi ces villes se trouvent aussi des villes universitaires telles que Berne ou Freiburg i. Breisgau et qui sont aussi toutes germanophones, sauf Fribourg. Les onze autres villes Zaehringen sont germanophones. Plutôt que de surcharger le bateau avec d'autres jumelages, nous préférons pour le moment, nous concentrer sur ces contacts-là, sans toutefois complètement vouloir fermer la porte à d'autres relations avec d'autres villes. Nous sommes cependant sceptiques face à une augmentation des jumelages puisque plus on en augmentera le nombre, plus on risque aussi de diluer ces contacts. C'est le cas de certaines communes suisses qui ont des jumelages avec six, huit ou dix communes et qui n'arrivent finalement plus à entretenir avec toutes ces communes-là des relations telles qu'elles le souhaiteraient. C'est pour cela que multiplier les jumelages n'est pas forcément dans notre optique; nous souhaitons plutôt renforcer aujourd'hui les relations avec les villes des Zaehringen.

## II. FINANCES

### a. Comptes (pages 6 à 9)

Pas d'observations.

### b. Rapport de gestion (pages 44 - 63)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Bluefactory Fribourg-Freiburg SA (BFF SA)

**Thévoz Laurent (Verts).** Dans ce chapitre "Finances", je souhaite évoquer un sujet qui va nous occuper ces prochains mois: les finances de BFF SA. Dans le Rapport figure une ou deux références éparées à ce sujet. Plutôt que d'intervenir ponctuellement, en fonction des différents chapitres, je préfère le faire maintenant, de manière regroupée.

A la page 11 du Rapport, il est fait allusion aux besoins financiers qui sont, au moment de l'impression, évalués à 7 ou 8 millions de francs. Entretemps, si j'ai bien compris, ces besoins ont passé à 10 millions. Si je souligne ce changement, ce n'est pas pour le plaisir, mais c'est plutôt pour montrer l'incertitude qui règne sur la question de l'évaluation des besoins en liquidités qui serviront à mettre en valeur le quartier d'innovation blueFACTORY. En tant que député, je suis assez bien placé pour le savoir, puisque dans cette même salle, au Grand Conseil, dans les deux derniers exercices, le Canton a inscrit dans son budget, sous la rubrique BFF SA, le montant exact de zéro franc, zéro centime.

Et tout d'un coup, on nous présente une facture de dix millions de francs. Cela me paraît vraiment surprenant et doit attirer notre attention sur les propositions qui nous seront soumises: quelle est leur crédibilité, pour qu'on puisse vraiment adhérer à une proposition qui veut mettre à contribution si fortement les finances de la Commune? Les pages 170 et 173 du Rapport évoquent des éléments en relation avec les aspects de quartier social et culturel que devrait être blueFACTORY pour qu'il soit accessible à tout le monde, l'idée étant la réalisation d'un quartier d'innovation non d'un parc fermé. La page 170 nous informe qu'il y a 0,1 EPT, soit un 10%, dédié à la coordination des activités sociales et culturelles sur le site, ce qui est, à mon avis, relativement peu pour que la Commune puisse assumer son rôle de promoteur d'un quartier sur le site de blueFACTORY, surtout si on le compare avec le 0,5 EPT ou le 50% qui est accordé à la revitalisation du quartier du Bourg. Il ne faut pas voir derrière cette mise en évidence de ce déséquilibre un quelconque jugement de valeur, mais plutôt une incitation à nous demander où sont nos priorités.

De la même manière, dans le budget culturel, à la page 173 - à moins que les données ne soient cachées dans une rubrique que je n'ai pas vue -, il ne semble pas y avoir d'argent mis à disposition pour la promotion d'activités ou de lieux de culture sur le site de blueFACTORY. S'il existe une réelle volonté que blueFACTORY devienne un quartier d'innovation, ces choses-là doivent changer. Il s'agit donc de mettre les priorités là où il faut pour que blueFACTORY se développe et devienne le quartier d'innovation qui marque le paysage de la Ville, de l'Agglomération et du Canton de Fribourg. Il faudra faire des choix et promouvoir plutôt l'innovation que le statut quo, ce dont on a l'impression actuellement au vu de la structure du budget culturel.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Je me concentrerai sur BFF SA, tout en faisant remarquer une fois de plus que les informations que vous demandez seront présentes dans le prochain Message, Message sur lequel le Conseil communal travaille depuis six semaines. Pour l'anecdote, c'est le premier dossier qui a atterri sur mon bureau, lors de mon premier jour de travail. Je m'y suis donc attelé dès l'après-midi. Après de nombreuses séances internes, mais aussi avec le Service des finances du Canton, dévolues à l'analyse du Business plan et qui visaient à la "plausibilisation" des différents chiffres, le montant de dix millions de francs nous est apparu. En fait, 8,5 millions de francs se sont affichés dans le Business plan. D'entente avec l'Etat, nous avons décidé de proposer une demande de prêt de dix millions de francs pour arrondir le chiffre et ne pas devoir présenter à nouveau un Message dans peu de temps.

Concernant toutes les activités prévues sur le site, leur répartition entre le Canton et la Ville est relativement claire. Le Canton a pour rôle de faire rayonner ce site grâce aux contacts dont il dispose aux niveaux national et international. Les quatre plateformes sont notamment très emblématiques de ce qu'il a pu réussir dans ce cadre-là. Le rôle qui incombe à la Ville - puisque c'est sur son territoire- est de garantir un aménagement de qualité, qui permette son développement en un quartier et d'en assurer l'animation, puisqu'on parle maintenant de quartier non plus de parc d'innovation. En vue d'une telle réalisation, une charte a été signée entre les actionnaires. L'intégralité de cette charte figurera en annexe du Message et vous donnera des informations complémentaires sur les buts visés. A noter encore qu'il est difficile d'évaluer les EPT attribués au développement de ce projet, puisque de nombreuses personnes travaillent sur ce dossier. Il existe, en outre, un groupe BFF SA interne à la Ville de Fribourg qui

analyse l'ensemble des aspects qui sont contenus dans cette fameuse charte, tels que notamment les aspects de mobilité, d'urbanisme, culturels et des aspects de vie de quartier. Ce sont les éléments principaux que je peux vous livrer à ce stade. Encore une fois, vous aurez l'occasion d'aborder ce sujet à la séance d'information à laquelle je vous invite à participer, séance qui aura lieu en présence du directeur de BFF SA. Nous espérons que sa présence apportera de la crédibilité à l'ensemble des dossiers.

**Sacerdoti Alexandre (DC/vl).** En complément de la réponse que vient d'apporter M. le Directeur des Finances, et sans alourdir la séance au sujet de ce que nous tous avons dit à propos de Bluefactory, il est important, étant donné sa structure juridique, propriété à 50% du Canton et à 50% de la Ville, de savoir si nous aurons à disposition - en temps voulu, bien sûr, mais il vaut mieux prévenir que guérir - un Business plan détaillé avec une prévision de trésorerie. Parce que comme l'a dit notre collègue L. Thévoz, ces montants - et nous l'avons répété aussi - sont très importants. Pour l'avoir pratiqué au niveau bancaire, comme ancien entrepreneur, je peux vous dire que, quand vous demandez un prêt de dix millions, les banques et les prêteurs font davantage que regarder un Business plan et analyser une prévision de trésorerie. Par conséquent, j'espère que nous posséderons ces documents. Si vous pouviez préparer les choses pour que nous en discutions au moment venu.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Nous avons les documents mais je ne sais pas si nous avons la possibilité de les transmettre pour des questions formelles.

### III. ECOLES

#### a. Comptes (pages 10 à 18)

Pas d'observations.

#### b. Rapport de gestion (pages 64 à 84)

Le point suivant donne lieu à discussion:

##### 7.4. Accueils extrascolaires

**Parpan Mario (CG-PCS).** Je me réfère à la page 74, chapitre 7.4. "Accueils extrascolaires". D'abord, je tiens à remercier le Conseil communal des efforts entrepris ces dernières années pour augmenter les capacités des accueils extrascolaires. Comme vous le constatez, il manque toujours des places et j'encourage le Conseil communal à poursuivre sa politique dans ce domaine. Aussi, en vue des nouvelles constructions prévues, des écoles plus grandes signifient aussi un besoin d'un plus grand nombre de places dans les accueils. Bei den Statistiken fällt auf, dass die beiden Sprachgruppen jeweils separat aufgelistet werden, was durchaus Sinn macht. Bei der ausserschulischen Betreuung dagegen fällt diese Aufteilung weg. Nun ist es seit Jahren bekannt, dass bei den Betreuerinnen ein Mangel an deutschsprachigem Personal herrscht. Es wäre interessant zu wissen, wie das Verhältnis der beiden Sprachgruppen bei den betreuten Kindern und beim Betreuungspersonal aussieht. Vielleicht könnte man die Statistik im kommenden Bericht entsprechend anpassen. Vorallem aber müsste die Suche nach deutsch-, bzw. zweisprachigem Personal weiter intensiviert werden.

**de Weck Antoinette, Directrice des Affaires sociales.** Merci M. M. Parpan pour le souci que vous avez pour nos accueils extrascolaires et vos remerciements pour la politique que nous avons menée durant toute la précédente législature et que nous continuerons à mener. Effectivement, si le nombre d'élèves augmente, le nombre d'enfants qui viendront dans les accueils augmentera d'autant. Nous avons actuellement doublé les capacités à la Vignettaz, au Jura et au Schoenberg. Notre point noir reste la Basse-Ville, mais cela dépend de la construction du Werkhof où est prévu un accueil offrant entre 60 et 70 places, c'est-à-dire pour à peu près 140 enfants, une place étant prévue pour deux enfants. En ce qui concerne le bilinguisme ou le fait d'avoir du personnel bilingue, je partage votre souci. C'est d'ailleurs une préoccupation que nous avons d'engager des personnes qui soient bilingues ou qui comprennent en tout cas l'allemand ou même alémaniques. Malheureusement, c'est très difficile à en trouver. Déjà pour les travaux de remplacement des personnes au chômage qui viennent pour des contrats de durée déterminée, c'est souvent des personnes étrangères qui viennent de pays qui ont appris le français et pas l'allemand. D'ailleurs, nous sommes actuellement en quête d'une secrétaire bilingue, mais déplorons le petit nombre de bonnes candidatures: entre une personne qui parle allemand ou une personne compétente, on préfère favoriser la personne qui est compétente, ce que vous comprendrez. Nous comprenons votre souci et essayons par tous les moyens de combler ce manque, parce qu'effectivement les enfants alémaniques ont aussi le droit d'avoir des personnes qui s'occupent d'eux dans leur langue.

#### **IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE**

##### **a. Comptes (pages 19 à 23)**

Le point suivant donne lieu à discussion:

##### 403.406.30 Autres spectacles

**Maeder Alain (DC/vl).** Je constate que cette rubrique enregistre des recettes bien supérieures à ce que prévoyait le budget et c'est tant mieux! Je souhaiterais néanmoins savoir ce qu'elle recouvre. Mon questionnement paraît d'autant plus légitime que d'autres rubriques du chapitre 403 "Taxes sur les spectacles" démontrent, à l'inverse, un fléchissement des montants perçus. Si la position précitée concerne des activités culturelles aujourd'hui plus en vogue que les lotos, par exemple, je trouverais opportun que son énoncé soit, à l'avenir, plus explicite.

##### **b. Rapport de gestion (pages 85 à 109)**

Le point suivant donne lieu à discussion:

##### Transports en commun (page 106)

**Perritaz Pierre-Alain (PS).** Je tiens à souligner qu'il y a cinq ans, alors que j'étais élu pour la première fois au Conseil général, il y avait dans le Rapport de gestion une ligne concernant les transports en commun et nous nous retrouvons avec une page - voyez le développement. Je tiens à remercier le Conseil communal à ce propos. J'ai lu attentivement cette page où, à la fin, sont évoqués les postulats. Toutefois, le 2 novembre 2015, j'ai déposé une résolution concernant le développement des transports



publics à propulsion électrique en ville de Fribourg et je ne la vois pas mentionnée nulle part dans ce Rapport de gestion. Pourquoi?

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Concernant la résolution, il en est fait état à la page 7 du Rapport de gestion. La dernière phrase évoque une résolution "*demandant au Conseil d'administration de la Holding TPF SA de s'engager à maintenir et développer les transports publics à propulsion électrique sur le territoire de la ville et de l'agglomération*".

Concernant la question de M. A. Maeder, voici les informations, qui étaient en lien avec la préparation du budget, que je peux vous transmettre: "*La moyenne des recettes des cinq dernières années se montait à 242'637 francs par an, avec une pointe à 271'300 francs en 2012 et un creux à 211'000 en 2011. Nous pouvons noter qu'une gestion plus stricte des manifestations a été introduite dans le courant 2013; à noter qu'à partir de 2014, la taxe forfaitaire pour Fri-Son passera de 18'000 à 25'000 francs, puis en 2015, de 25'000 à 28'000 francs.*" Nous pouvons donc constater que certaines taxes forfaitaires ont été augmentées, ce qui a eu pour conséquence de faire augmenter cette rubrique.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** J'ai quelques informations complémentaires à l'attention de M. A. Maeder. Cette rubrique regroupe un bon nombre de spectacles: - de danse "Vortex" ou - tout public - comme "L'après-midi d'un faune". Elle recouvre également des entrées aux musées, au cirque Helvetia, au musée suisse de la marionnette, au Carnaval des Bolzes, etc. Il n'est toutefois pas tout à fait judicieux de scinder la rubrique parce que cela demanderait quasiment un poste pour chaque spectacle. Cela dit, le Conseil communal et la Direction concernée pourraient tout à fait étudier le fait de compléter l'intitulé de la rubrique "Autres spectacles" afin d'en rendre l'énoncé plus précis.

## V. GENIE CIVIL

### a. Comptes (pages 24 à 33)

Pas d'observations.

### b. Rapport de gestion (pages 110 à 131)

Les points suivants donnent lieu à discussion:

#### Traitement des déchets (pages 119 et 120)

**Allenspach Christoph (PS).** Je reviens rapidement sur un point qui a déjà été mentionné par notre collègue L.-M. Graden, celui du traitement des déchets. Vous pouvez lire au bas de la page 119, que "*la nouvelle gestion des déchets organiques mise en place en 2014 a permis une nouvelle diminution de la quantité des déchets aux frais de la Ville. Les coûts pour la mise en compost ont ainsi diminué d'environ 30'000 francs*". Il s'agit finalement de 500 tonnes de déchets organiques, dont 400 sur une année mais 600 sur deux ans.

A la page suivante, on peut lire qu'on a supprimé la récolte du plastique mélangé; il s'agit-là de 180 tonnes. A mon avis, la Ville ne peut pas avoir pour politique d'éviter de

recycler les déchets recyclables en grande quantité. Il y a d'autres objectifs. Il faut mentionner qu'à peu près 45% des déchets ménagers arrivent toujours à l'usine d'incinération, ce qui est, pour une ville moyenne comme Fribourg, beaucoup trop. C'est une honte, qu'il y ait encore, année après année, un recul parce que ce n'est pas pratique ou pour d'autres raisons... Il faut quand même mentionner que c'est plusieurs centaines de tonnes de déchets qui arrivent aujourd'hui, car - je l'espère- ils ne disparaissent pas dans la nature -, déchets qui arrivent donc à l'usine d'incinération aux frais de certains contribuables car leurs coûts d'élimination se transforment en taxes. Je voulais saisir l'occasion de vous donner ces informations et de demander au Conseil communal de reprendre, dans son programme de législature, l'étude pour accélérer le recyclage des déchets afin qu'on puisse arriver à un maximum et de reprendre en considération la problématique des déchets organiques.

Illumination des tours et monuments (page 113)

**Page Maurice (CG-PCS).** On a parlé tout à l'heure de l'éclairage public et des problèmes posés. A la page 113, chapitre "Illumination des tours et monuments", on peut constater que l'augmentation du nombre d'heures d'illumination fait suite à une décision du Conseil communal pour une illumination journalière du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, c'est-à-dire tous les jours, jusqu'à 24.00 heures. Je n'ai pas de souvenir de cela et aimerais avoir des explications.

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Je ne peux malheureusement pas répondre à M. M. Page sur ce qui est écrit dans le Rapport de gestion. Cependant, je vous informe que ce point est à l'ordre du jour avec le responsable en interne. J'ai effectivement cette question à poser mais je n'ai pas encore eu l'occasion de l'aborder avec mon Chef de service.

M. C. Allenspach, j'aimerais d'abord vous rappeler que vous avez déposé un postulat. Nous venons de terminer le rapport final qui va être présenté au mois de juillet 2016. Dans cette réponse, vous trouverez les mêmes points que vous soulevez maintenant et dans le postulat. Au sujet des déchets organiques, il faut effectivement faire un effort; l'Administration fait un effort, la Voirie fait un effort dans le sens où elle sensibilise la population. Celles et ceux qui se sont rendus à la journée portes ouvertes à la Voirie ont pu voir qu'il y a actuellement une action de vente de containers pour ramasser justement les déchets organiques. Mais pour cela, il faut aussi avoir les acteurs de l'autre côté, c'est-à-dire les propriétaires et les habitants de la ville. Les déchets qui ont été déposés dans les lieux de composts étaient d'une telle qualité que l'ancien Conseil communal a dû renoncer à ces composts. Il faut donc continuer, je vous rejoins à ce sujet M. C. Allenspach, à sensibiliser la population.

Au sujet de la récolte des déchets plastiques mélangés, effectivement nous toutes et tous qui remplissons nos sacs à ordures, nous sommes gênés de mettre le plastique dans ces sacs qui sont finalement brûlés. Etudes faites, - ce sera aussi dans la réponse que nous allons vous donner - ce n'est pas évident de trouver une entreprise qui brûle les plastiques hors PET et hors plastique dur. Dans le canton de Fribourg ou aux alentours, il n'y a pas d'entreprises adéquates. Il y a certes une entreprise qui récolte ces plastiques - elle se trouve à Tavel - mais elle transporte tous ces plastiques dans le canton de Thurgovie qui, après un premier tri, les transporte en Autriche pour revenir

dans le canton de Thurgovie. Il faudrait faire la pesée d'intérêt entre l'énergie grise employée et l'incinération de ces déchets. Néanmoins, une entreprise est en train d'ouvrir ses portes et d'agrandir son offre à Grandson (VD). Nous avons pris des contacts avec eux pour voir si une solution pouvait être dessinée.

**Steiert Thierry, Syndic.** Pour en revenir à la question de M. M. Page concernant l'illumination des tours et des monuments, puisque Mme A. Burgener Woeffray n'était pas présente lorsque cette discussion a eu lieu, je ne saurais plus vous dire avec précision quelle était la décision prise, mais, à ma connaissance, il y avait une demande relativement forte des milieux touristiques pour une augmentation des heures d'illumination des remparts et des tours en ville de Fribourg. D'autre part, les frais énergétiques sont relativement importants et nous avons procédé à une pesée d'intérêts. Finalement, nous avons décidé d'augmenter le nombre d'heures d'illumination mais je ne me souviens plus avec précision si c'était effectivement du 1er janvier au 31 décembre avec une extension quotidienne à 24.00 heures. Il me semble que c'était moins intense que cela. Je vous invite à prendre contact avec M. Fabien Noël, Ingénieur de Ville, qui pourra vous informer.

## VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

### a. Comptes (pages 34 à 40)

Le point suivant donne lieu à discussion:

xxx.312.00 Eau, énergie et combustibles et xxx.312.30 Gaz, mazout

**Bourgarel Gilles (Verts).** Ma question est d'ordre général sur les rubriques xxx.312.00 et xxx.312.30 concernant la consommation d'électricité, de gaz et de mazout. Ces rubriques concernent des énergies que la commune achète et donc qu'elle ne produit pas. D'année en année, nous constatons que de manière générale les montants de consommation électrique ont tendance à légèrement augmenter. Est-ce parce que la Commune se fournit de Greenwatt ou y a-t-il une réelle augmentation de la consommation d'énergie? On constate la tendance inverse dans le gaz et le mazout. Est-ce lié simplement à la conjoncture qui fait que les prix de ces énergies non renouvelables sont très basses ou y a-t-il une réelle diminution de la consommation? A l'avenir, il serait bien que figure dans le Rapport de gestion, comme cela a été demandé par ma collègue de parti Mme Y. Peisl-Gaillet, un tableau qui nous donne un bon résumé de la consommation énergétique de la Commune, que ce soit en électricité, en énergies fossiles ou en énergies renouvelables produites le plus localement possible afin d'éviter les pertes énergétiques liées au transport.

### b. Rapport de gestion (pages 132 à 159)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Révision du Plan d'aménagement local (PAL) (page 132)

**Weibel Rainer (Verts).** Ce rapport sur le PAL est très succinct. Que s'est-il passé jusqu'à maintenant? Effectivement, en 2015, le dossier se trouvait auprès du SECA qui devait

l'étudier. Nous attendons le retour de cet examen préalable cette année. Actuellement, nous entendons des rumeurs que le Canton va renvoyer des parties importantes de ce PAL. Ma question est la suivante: qu'entend faire le Conseil communal? à quels problèmes devons-nous nous attendre? Concernent-ils la densification (infrastructures)? Le Conseil communal sait-il quelle direction prend ce dossier? Est-il prévu d'y faire participer la population, au sein d'ateliers, comme ce fut par exemple le cas lors d'Agenda 21? La population s'intéresse de savoir comment va se passer cette densification et je crois qu'il faut la laisser participer. Quel est le concept du Conseil communal à ce sujet?

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Effectivement, M. G. Bourgarel, nous pouvons constater que les prix du gaz et du mazout ont baissé dernièrement. Cela n'est pas une réponse suffisante, je le reconnais. La Ville, peut-être le savez-vous toutes et tous, est en train d'être auditée par rapport à son label "Cité de l'énergie". C'est une question qui nous préoccupe dans ce sens-là. Où pouvons-nous économiser? Pas plus tard que cet après-midi, j'ai pris connaissance d'un document établi par la Commune, qui analyse chaque maison, chaque infrastructure et qui en fait une évaluation du point de vue énergétique. L'objectif est d'établir la situation énergétique actuelle de la ville, à partir de laquelle seront justement prises les mesures qui seront issues du nouvel audit, dont nous espérons un résultat positif.

Concernant la question de M. R. Weibel, qui m'a fait part de son intention de vouloir la poser ce soir et je l'en remercie, quant aux éventuels refus et aux demandes de modification du PAL actuellement à l'examen auprès des Services de l'Etat, je peux dire que nous attendons - espérons-le, le retour cet automne. Par rapport aux demandes de modifications importantes, je peux vous dire ce qui est public et déjà connu. Oui, nous attendons des demandes de modification dans les domaines de la protection du patrimoine, de la mobilité et concernant le plan directeur de l'énergie. Au sujet de la deuxième question sur l'évaluation de nombreux secteurs sur la base de plans d'aménagement de détail (PAD), le Rapport de gestion documente l'état des lieux et met en perspective la vision du Conseil communal de la dernière législature. Un très grand travail a été fait. Le Conseil communal mettra dans son programme de législature, pour la période 2016-2021, ses priorités quant aux lieux de densification et se penchera également sur les chiffres indicatifs, comme vous le proposez, là où cela sera possible. Aujourd'hui déjà, je peux vous dire que le Conseil communal entamera également et parallèlement une politique qui vise une densification organique. Cela veut dire que le Conseil communal devra cerner l'intérêt des propriétaires et les inciter à des densifications partout où une densification sera possible, ce pour chaque maison. Cette démarche vient d'être réalisée, par exemple, à la rue François-d'Alt où la construction érigée pourra nous servir de modèle afin de convaincre d'autres propriétaires susceptibles de densifier l'existant. Vous demandez aussi que les citoyens, les quartiers et autres acteurs soient intégrés dans la finalisation du PAL. Le Conseil communal soutient cette demande mais devra bien réfléchir aux démarches à entreprendre afin de ne pas aboutir à une démarche alibi.

Je profite de l'occasion pour répondre à une question de Mme Y. Peisl-Gaillet, qui a remis en question et en doute les investissements qui devraient être faits dans le cadre du PA2, concernant la période 2015-2018. A travers toute la Suisse, des mesures ont été accordées dans le PA2 et nous attendons leur réalisation. Ces réalisations ne pourront se

faire dans la période prévue. C'est pourquoi, les directives fédérales ont été édictées précisant le système roulant de la libération de ces fonds, le fonds d'infrastructures, et nous pouvons lire que les montants de cette période pourraient être utilisés jusqu'en 2027. Ces directives fédérales ont élargi l'espace de temps dans lequel pourront être réalisées des mesures qui ont été prévues pour la période 2015-2018.

## VII. INFORMATIQUE

### a. Comptes (page 41)

Pas d'observations.

### b. Rapport de gestion (pages 160 à 169)

Pas d'observations.

## VIII. SERVICE CULTUREL

### a. Comptes (pages 42 à 43)

Le point suivant donne lieu à discussion:

820.365.01 "Subventions bibliothèques"

**Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).** Wie ist dieser Betrag zwischen den beiden Bibliotheken der "Deutschen Bibliothek" und der "Bibliothèque interculturelle" aufgeteilt?

### b. Rapport de gestion (pages 170 à 178)

Le point suivant donne lieu à discussion:

Mandat de coordinateur culturel pour le quartier du Bourg

**Abate Vincenzo (Verts).** Je voudrais savoir si un rapport d'activités a été rédigé et quels sont les résultats.

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Concernant les bibliothèques, es gibt ein Betrag von 7'000 Franken für die "Deutsche Bibliothek" und den Rest betrifft eigentlich die "Bibliothèque de la Ville de Fribourg" qui est sise à l'ancien Hôpital des Bourgeois. Actuellement, une réflexion est en cours sur l'ensemble du système des bibliothèques. Il serait en effet intéressant d'examiner les pistes pour lier les bibliothèques à d'autres "thèques", comme par exemple les ludothèques ou les vidéothèques. Comme je l'ai dit, cette réflexion est en cours, pour l'heure sans résultat.

Concernant la question relative au rapport d'activité, je sais effectivement qu'il existe un document de ce type. Pour l'instant, notre priorité est de définir les lignes stratégiques du Service culturel. Dans quelques temps, nous serons en mesure de vous communiquer ce qui va se passer durant les cinq ans de la législature à venir. N'hésitez pas à adresser un courriel à mon Service qui vous transmettra ces informations.

## IX. SPORTS

### a. Comptes (pages 44 à 48)

#### 92 "Participations et subventions"

**Gander Daniel (UDC).** J'aimerais savoir pourquoi, aux chapitres du Stade universitaire Saint-Léonard et des Bains de la Motta, il n'y a pas de rubrique "loyer" pour la buvette du stade et celle des Bains de la Motta, alors que la halle omnisports et la patinoire en ont une.

### b. Rapport de gestion (pages 179 à 184)

Pas d'observations.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Pour ce qui est du stade, il y a en fait plusieurs buvettes dans ce stade. La première, en entrant sur le site, est tenue par une Amicale des anciens; elle vend de petits objets en lien avec le fan's club du FC Fribourg. Puis, sous l'auvent provisoire se trouve la buvette principale, qui est presque un restaurant, et qui est exploitée par le FC Fribourg. Une troisième buvette, plus petite, se situe tout au fond, dans le coin, direction Granges-Paccot. J'ai posé les mêmes questions sans toutefois avoir obtenu de réponses précises à ce jour, mais j'y travaille. Je ne sais pas si, pour ces buvettes, j'ai répondu à votre question...

Quant à la buvette de la Motta, qui est louée au HC Fribourg-Gottéron, les recettes qui en découlent ne figurent pas sous ce chapitre du Service des Sports mais dans les comptes de la SA.

**Steiert Thierry, Syndic.** Je n'avais pas l'intention de couper la parole au Directeur du Service des sports mais, une fois de plus, comme la période sur laquelle porte ce Rapport de gestion et ses comptes était encore sous ma responsabilité en tant que Directeur du Service des Sports, je peux très brièvement répondre. Par rapport à la buvette du stade Saint-Léonard, il faut savoir que le Stade Saint-Léonard est une copropriété de l'Etat de Fribourg, via l'Université, et de la Ville de Fribourg. La comptabilité et toute la gestion du stade Saint-Léonard sont assurées par une commission qui est composée de manière paritaire entre représentants de la Ville et de l'Université, voire de l'Etat. Toute cette comptabilité intègre les recettes de location de la buvette; la Ville et l'Etat participent à raison de 50% chacun aux frais d'exploitation de ce stade. Ce n'est donc pas dans ces rubriques-là que vous trouverez ces montants. La position 920.351.00 "Stade Saint-Léonard" comporte seulement le montant global de la participation de la Ville aux frais de fonctionnement du stade Saint-Léonard. Vous trouverez une rubrique identique, avec un montant identique, au niveau de l'Université de Fribourg. Pour ce qui est des Bains de la Motta, ils sont constitués en société anonyme de droit privé, raison pour laquelle ces montants apparaissent d'une manière interne dans la comptabilité de la SA non pas dans les comptes de la Commune. Vous ne trouverez que le déficit de fonctionnement, qui est couvert partiellement par la Ville et, c'est aussi l'occasion de le rappeler, à raison de 50'000 francs par année par la Bourgeoisie. Les amortissements se trouvent sous la rubrique 920.364.01 "Bains de la Motta (nouvelles installations)"; ce sont des frais d'amortissements annuels des nouvelles installations.

**Gander Daniel** (*UDC*). Je suis partiellement satisfait de cette réponse.

**X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES**

- a. Comptes (pages 49 à 51)  
Pas d'observations.
- b. Rapport de gestion (pages 185 à 192)  
Pas d'observations

**XI. AIDE SOCIALE**

- a. Comptes (pages 52 et 53)  
Pas d'observations.
- b. Rapport de gestion (pages 193 à 200)  
Pas d'observations

**XII. CURATELLES D'ADULTES**

- a. Comptes (page 54)  
Pas d'observations.
- b. Rapport de gestion (pages 201 à 206)  
Pas d'observations.

**XIII. AGGLOMERATION**

- a. Comptes (page 55)  
Pas d'observations.

**XIV. INVESTISSEMENTS**

Pas d'observations.

**XV. BILAN**

Pas d'observations.

**XVI. COMPTES PAR NATURE**

Pas d'observations.

## XVII. ETAT DU PATRIMOINE COMMUNAL

Pas d'observations.

## XVIII. FONDS ET FONDATIONS

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** Comme annoncé, chacun de ces fonds va faire l'objet d'une analyse, selon les recommandations de notre organe de révision.

## XIX. SERVICES INDUSTRIELS

**Steiert Thierry, Syndic.** J'aimerais juste rappeler que c'est la dernière fois que le Conseil général se penchera sur les comptes des Services industriels puisque ces Services ont été transformés en sociétés anonymes de droit privé SINEF SA et Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA au 1er janvier 2016. Je rappelle aussi que pour compenser en quelque sorte cette perte d'influence ou de regard du Conseil général sur cette activité, les statuts prévoient que les Conseillers généraux reçoivent annuellement les rapports de gestion de ces deux sociétés. Quant à la composition des conseils d'administration, dont la composition vient d'être confirmée par le Conseil communal mardi dernier, nous aurons deux membres du Conseil général au conseil d'administration de SINEF SA et cinq membres du Conseil général au conseil d'administration de Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA.

### a. Comptes (feuilles vertes foncées)

**Jacquat Vincent (PLR).** J'ai une question concernant la position 335'000 "Prestations de tiers" (151'016,80 francs). Cette prestation n'était pas au budget 2015, de quoi s'agit-il?

**Steiert Thierry, Syndic.** Cette rubrique, qui comporte une dépense de 151'016,80 francs, se compose de la manière suivante (il s'agit effectivement de frais qui n'étaient pas prévus au budget): tout d'abord, la provision pour les travaux de bouclage effectués par SINEF SA, pour tous les travaux effectués encore partiellement en 2016, pour boucler les Services industriels et qui ont donc été facturés à raison de 45'000 francs; les frais s'élevant à 106'000 francs pour un ingénieur qui s'est occupé des projets de PIEP (Plans d'infrastructure d'eau potable), prestation que SINEF développe à partir de cette année et qui est proposée à d'autres collectivités publiques. Nous commençons déjà aujourd'hui à réaliser ces plans d'infrastructure d'eau potable qui sont imposés par la nouvelle loi cantonale sur l'eau potable, entrée en vigueur il y a trois ans.

## Examen du projet d'arrêté

### Article premier

*Premier alinéa: "Comptes 2015 de la Commune"*

Pas d'observations. Adoptés.



*Deuxième alinéa: "Comptes 2015 des Services industriels"*

Pas d'observations. Adoptés.

Article 2

Pas d'observations. Adoptés.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

**Vote d'ensemble**

**Le Conseil général adopte, à l'unanimité des 77 membres présents, l'arrêté ci-après:**

*"Le Conseil général de la Ville de Fribourg*

Vu:

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le Message du Conseil communal n° 1, du 12 avril 2016;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

*Arrête:*

**Article premier**

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2015 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	238'262'533,63
Total des charges	Fr.	237'873'480,38
d'où un excédent de revenus de	Fr.	389'053,25

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2015 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	19'025'509,38
Total des charges	Fr.	18'964'850,73
d'où un excédent de revenus de	Fr.	60'658,65

**Article 2**

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 30 mai 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe Giller

Nathalie Defferrard Crausaz"

**Rapporte de gestion**

**Vote**

**La gestion du Conseil communal, dont le Rapport de gestion est le reflet, est approuvée à l'unanimité des 77 membres présents.**

- 
- 7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 131 de M. Stanislas Rück (Indépendant), repris par M. Claude Schenker (DC/vl), [au nom du groupe DC/vl], et de 36 cosignataires lui demandant un rapport sur les arrivées et les départs d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville**

**Steiert Thierry, Syndic.** Suite à une discussion au sein du Conseil communal et pour répondre à une demande du Conseil général, le Conseil communal a décidé de renoncer à la lecture intégrale des rapports finaux, afin de ne pas allonger les séances.  
Cf. annexe.

**Schenker Claude (DC/vl).** Je ne suis que très partiellement satisfait. L'approche statistique et le rapport annexé sont certes intéressants, mais vous comprendrez que votre réponse quant aux moyens d'augmenter l'attractivité de la ville nous laisse sur notre faim. Il n'y a pas de volonté politique d'agir pour attirer des entreprises. On s'est contenté de hausser les impôts et cela est alarmant. Heureusement, c'est l'ancien Conseiller communal qui a rédigé cette réponse et nous attendons une modification des perspectives de la part des nouveaux élus.

Le postulat n°131 est ainsi liquidé.

**8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 138 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), repris par M. Maurice Page (CG-PCS), et de 23 cosignataires lui demandant de transformer le secteur "Motta" en zone de rencontre (cf. voies surlignées en jaune dans l'annexe)**

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** C'est probablement la seule et unique fois que je répondrai à l'un de mes postulats, réponse qui, je le précise, a été rédigée par l'équipe précédente.  
Cf. annexe.

**Page Maurice (CG-PCS).** Je remercie le Conseil communal de cette réponse à la fois claire et complète. Evidemment, il est regrettable qu'on ne puisse pas faire plus de choses mais je comprends cette décision. Je me permettrai simplement une petite recommandation: effectuer un contrôle de stationnement plus strict, notamment pendant toute la période d'ouverture de la piscine. Je pense que nous avons encore cette marge de manœuvre.

Le postulat n°138 est ainsi liquidé.

---

**9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 139 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) et de Mme Dominique Jordan Perrin (PS), repris par M. Maurice Page (CG-PCS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant la réalisation d'un plan directeur solaire pour l'ensemble des bâtiments appartenant à la Commune. Inventorier, prioriser en fonction du rapport coûts-efficacité-opportunité, chiffrer le coût total de l'ensemble du plan**

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Le Conseil communal, dans sa réponse, met en évidence deux pistes: 1) la Ville est en train de mettre en place un instrument (logiciel EnerCoach) pour suivre ses bâtiments sur l'aspect énergétique. La prochaine étape consistera à rassembler ces informations sur la base desquelles le Conseil communal planifiera les mesures à entreprendre. 2) Cette démarche s'inscrit dans le processus de labellisation "Cité de l'Energie – 2016". Voici deux compléments d'information: le ré-audit a eu lieu le 28 avril 2016. Le Conseil communal a déposé le 2 mai 2016 un rapport demandant le renouvellement du label. Enfin, le Conseil communal envisage de renforcer son organisation et les ressources humaines pour réaliser les mesures décrites dans le plan d'action issues de ce ré-audit. En outre, une commission communale de l'énergie sera constituée cet automne.  
Cf. annexe.

**Page Maurice (CG-PCS).** Cette réponse est satisfaisante, surtout les derniers éléments qui n'étaient pas dans la réponse écrite. Je constate qu'il y a une volonté claire du Conseil communal de faire avancer le dossier et je l'en remercie.

Le postulat n°139 est ainsi liquidé.

**10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 140 de M. Jean-Frédéric Python (DC/vl) et de 30 cosignataires lui demandant d'améliorer la desserte de Bourguillon afin que les citoyennes et citoyens puissent accéder à la ville**

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Cf. annexe.

**Python Jean-Frédéric (DC/vl).** Nous sommes satisfaits, surtout de la réponse du Canton, qui a tenu compte des besoins de la partie de la commune de Fribourg, qui s'appelle Bourguillon, et qui a effectivement introduit dans sa réflexion la Singine, veillant à lui offrir de meilleures prestations de transports en commun et notamment, dans le quartier de Bourguillon. Ce point-là nous satisfait.

Par rapport à la réponse du Conseil communal, qui tient compte du rapport partiel de l'Agglomération en mentionnant que le quartier de Bourguillon est en fait beaucoup trop petit pour essayer d'intégrer dans le plan d'agglomération des améliorations, c'est-à-dire au niveau de l'Agglomération, dont la Commune de Fribourg fait partie, notre avis est mitigé. Quand je pense que la ligne n°8 de l'Agglomération passe même à Chésopelloz, je pense qu'il y a une drôle d'interprétation par rapport à la taille.

Concernant les stations de vélos en libre-services (VLS), je pense justement qu'il serait opportun d'introduire, dans le plan d'Agglomération PA3, les possibilités de libre-service pour les vélos, notamment dans les quartiers moins bien desservis par les transports en commun du fait de leur plus faible densité. En effet, mettre à disposition de tels vélos pourrait être une alternative pour les derniers kilomètres. Comme le Conseil communal l'a mentionné en fin de sa prise de position, je le remercie et soutiens vivement le fait qu'il l'intègre dans le PA3.

Le postulat n°140 est ainsi liquidé.

---

**11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 141 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et de 23 cosignataires lui demandant l'étude et la réalisation du grillage des poubelles publiques en ville**

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** M. J.-P. Wolhauser ainsi que 23 cosignataires s'inquiètent de l'augmentation de déchets non autorisés déposés dans les poubelles publiques qui ne sont pas fermées. Le Conseil communal partage ce constat peu réjouissant mais il constate également que l'obturation partielle des poubelles n'empêche pas le dépôt des sacs d'ordures ménagères. Le Service de la Voirie a informé la population des efforts entrepris pour combattre le dépôt de déchets sauvages et je vous prie d'en prendre connaissance dans le rapport "Fribourg, ville propre – 2015". Cf. annexe.

**Wolhauser Jean-Pierre (PLR).** Je remercie le Conseil communal de sa réponse. Je partage son avis concernant l'installation de poubelles plus grandes, fermées, au centre-ville et de

poubelles plus petites, partiellement couvertes, pour les endroits moins fréquentés. Petite suggestion: il faudrait signaler que les nouvelles poubelles métalliques rondes sont bien des poubelles.

Le postulat n°141 est ainsi liquidé.

---

**12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 142 de M. Laurent Dietrich (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 19 cosignataires, [pour le groupe DC/vl], lui demandant une politique active d'élargissement du nombre des communes membres de Coriolis Infrastructures**

**Dietrich Laurent, Directeur des Finances.** La participation actuelle de la Ville de Fribourg à Coriolis Infrastructures se monte à 1'124'550 francs, soit à 64.66%. L'autre tiers est apporté par les communes de Villars-sur-Glâne, à raison de 20%, de Granges-Paccot, pour 5%, de Givisiez, pour 5,5% et de Corminboeuf, pour 3,5%. La clé de répartition tient compte de la population. Ce postulat est tout à fait actuel puisque la discussion sur la modification des statuts de Coriolis Infrastructures aura lieu le 1<sup>er</sup> juin, en vue d'accueillir les communes d'Avry et de Matran en tant que membres. Des analyses ont été menées sur une politique de prix plus incitative. Ces analyses plus techniques ont pu éprouver l'élasticité des prix, donc la réponse du client potentiel par rapport à une éventuelle augmentation des prix. Il apparaît qu'il sera extrêmement difficile de jouer sur les prix. Ainsi Coriolis Infrastructures compte poursuivre ses démarches proactives en vue d'augmenter le nombre de ses communes membres plutôt que de tabler sur une augmentation des prix.  
Cf. annexe.

**Altermatt Bernhard (DC/vl).** Zuerst einmal möchte ich Hr. L. Dietrich herzlich danken, dass er dieses Postulat eingereicht hat und gleich auch die Antwort dazu vorgelesen hat.

Nous félicitons les autorités des communes d'Avry et de Matran qui envisagent de rejoindre Coriolis Infrastructures, renforçant ainsi l'assise géographique, démographique et financière des bâtiments qui permettent l'exploitation d'Equilibre et de Nuithonie. L'adhésion des deux communes est une excellente nouvelle pour l'association des communes qui porte ces deux institutions importantes pour le rayonnement culturel de la région de Fribourg. Au nom du groupe DC/vl et des cosignataires de ce postulat, j'invite le Conseil communal à continuer à prendre son bâton de pèlerin pour convaincre d'autres communes du Grand Fribourg et, pourquoi pas, des deux côtés de la frontière des langues, à rejoindre Coriolis Infrastructures.

Le postulat n°142 est ainsi liquidé.

**13. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 143 de M. Laurent Dietrich (DC/vl), repris par M. Bernhard Altermatt (DC/vl), et de 14 cosignataires lui demandant des mesures de circulation pour l'amélioration du service des transports publics**

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je précise qu'en ce qui concerne la demande de crédit d'étude pour la réalisation d'une liaison entre la semi-autoroute et l'HFR-Fribourg - Hôpital cantonal, la Ville vient de recevoir, via la Bourgeoisie, des informations du Canton sur l'avant-projet.  
Cf. annexe.

**Altermatt Bernhard (DC/vl).** Voies de bus en site propre, meilleure répartition des arrêts sur le réseau, contrôle des feux avec priorité accordée aux transports publics, voilà seulement trois possibilités qui permettent d'améliorer le service des TP. Solche und ähnliche Vorschläge und Forderungen werden schon seit Jahren von allen Fraktionen unseres Rates an dem Gemeinderat heran getragen. So auch mittels des vorliegenden Postulats. Leider ist die effektive und die systematische Berücksichtigung dieser Massnahmen nur sehr beschränkt - und in unseren Augen - ungenügend gewährleistet. Allzu oft werden Strassen saniert ohne dass man die Gelegenheit ergreift um entsprechende räumliche Verkehrsmassnahmen umzusetzen. L'année dernière, ce fut au tour de l'avenue du Midi d'être refaite avec un revêtement phonoabsorbant. Cette année, plusieurs tronçons du boulevard de Pérolles sont en réfection; d'autres travaux sont faits régulièrement sur des axes où passent également des lignes de transports publics. Nous souhaitons, qu'à l'avenir, chaque occasion soit saisie afin de réfléchir à une meilleure allocation des espaces routiers et à une facilitation du service des TP. La réponse du Conseil communal - dans son ancienne composition, j'en conviens - n'est pas en mesure de nous rassurer à cet égard. Puisse la nouvelle équipe faire preuve de créativité et de détermination dans ce dossier important pour la qualité de vie de notre ville!

Le postulat n°143 est ainsi liquidé.

---

**14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 144 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/vl) et de 23 cosignataires, [pour le groupe DC/vl], lui demandant des solutions de substitution concrètes à toutes les suppressions de places de parc dans le Bourg induites par le PAD de cette zone et notamment par la fermeture proche du pont de Zaehringen prévue le 12 octobre 2014**

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Cf. annexe.

**Sacerdoti Alexandre (DC/vl).** Je ne peux être que satisfait par cette réponse puisque le dernier paragraphe est on ne peut plus satisfaisant. Ce dernier paragraphe dit que tous les services communaux travaillent activement à la mise en place des conditions techniques et financières nécessaires au développement du projet de parking imaginé par les auteurs du projet à

l'agrandissement du parking de la Grenette. J'espère que l'ensemble du nouveau Conseil communal reprend ce dynamisme et cette étude en dépit du fait que le crédit d'étude a été recalé.

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Je confirme que nos services y travaillent d'arrache-pied. Par contre, il faut rappeler que la Ville est un acteur parmi d'autres. On verra comment travailleront les autres acteurs.

Le postulat n°144 est ainsi liquidé.

---

**15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 145 de M. Bernard Dupré (UDC) et de 31 cosignataires lui demandant de mettre à disposition du public, en dehors des heures de bureau et les jours fériés, des parkings existants réservés jusque-là aux seuls fonctionnaires communaux et cantonaux**

**Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.** Cf. annexe.

**Dupré Bernard (UDC).** Au nom de l'UDC et en mon nom personnel, je remercie le Conseil communal pour les nombreuses réponses et explications données à ce postulat. Je constate avec satisfaction que la politique communale a pris conscience de la problématique de stationnement en ville de Fribourg et qu'elle vise aussi la complémentarité d'usage des places de parc sur son territoire. J'invite le Conseil communal à poursuivre ses actions dans ce sens et j'encourage aussi nos Députés à en faire de même. Ainsi, il en ira de l'essor de nos commerçants, du degré de satisfaction des consommateurs et, au final, de la prospérité des recettes de la Ville. N'oublions pas que la politique actuelle de parcage en ville de Fribourg, je veux parler du nombre de places de parc restreintes et des tarifs élevés et de leur durée fortement limitée, pousse nombre de nos consommateurs à préférer de plus en plus les centres commerciaux florissant dans les communes avoisinantes. Alors, agissons dans le bon sens pendant qu'il est encore temps.

Le postulat n°145 est ainsi liquidé.

**Motion d'ordre**

**Moussa Elias (PS).** Je me permets de faire une motion d'ordre pour terminer nos débats d'aujourd'hui avec un petit détail. Mme la Directrice de l'Edilité a fait signe qu'elle pourra donner des réponses très brèves et concises aux points 16 et 17. Aussi, je propose de traiter encore ces points et d'arrêter les débats aujourd'hui, pour les poursuivre demain soir.

**Vote**

**La motion d'ordre est acceptée à une majorité évidente.**

**16. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 147 de Mme Cécile Thiémard (DC/vl) et de 9 cosignataires lui demandant de développer et d'installer sur les places publiques et dans les zones piétonnes des supports en bois permettant aux tagueurs d'exercer leur art, et d'indiquer ces emplacements sur le site de la Ville**

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Cf. annexe.

**Thiémard Cécile (DC/vl).** La réponse est insuffisante car il faut canaliser cet art de la rue. C'est vrai, c'est un fait que nous ne pouvons plus sous-estimer; c'est un problème qui dure depuis plus de trente ans dans toutes les villes. Une plainte n'empêche pas les tagueurs d'agir. Les statistiques mettent en évidence le problème: 350 plaintes enregistrées seulement en ville de Fribourg. De plus, de septembre 2014 à janvier 2015, quatre agents ont été employés pour ce genre d'affaires. Ils ont auditionné 29 prévenus âgés entre 13 et 25 ans qui, d'une manière générale, n'ont pas les moyens financiers de réparer les dégâts. La police cantonale compte trois groupes d'intervention de proximité chargés de quadriller tout le canton. Alors, si la police organise autant de moyens pour lutter contre les tags, s'il faut une tags-force chaque fois qu'un agent de police constate une fleuraison inhabituelle de graffitis, alors oui il faut permettre ce genre d'expression à des endroits bien précis et déterminés par la Ville. Il faut leur mettre à disposition des surfaces, des murs pour la peinture. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Vous oubliez tous ceux qui font de l'éphémère. Il faut aussi tenir compte de ces artistes qui, aussi tagueurs que graffitologues, reproduisent des œuvres que j'appelle éphémères - c'est-à-dire des scènes de films, des personnages de BD. Quand leur peinture est défraîchie par le soleil, la pluie, le vent, la neige, donc plusieurs fois par année, ces artistes prennent la ponceuse pour nettoyer les craquelures et lisser la surface du bois gondolé; sur cette surface à nouveau neutre, ils recommencent un autre décor. Ce sont des décorateurs urbains. Libres à nous de les reconnaître mais il faut les considérer comme tels. C'est une réalité. Rien ne sert de jouer au chat et à la souris. Je dis non à la déprédation qualifiée quand ils s'attaquent aux murs des bâtiments protégés ou aux bâtiments publics et privés! Merci de leur permettre de canaliser leur expression et de répertorier les endroits où c'est permis. Soyons à l'écoute! Aussi ai-je demandé de placer trois planches et deux tréteaux: ce n'est pas cher et ce serait drôlement efficace.

Le postulat n°147 est ainsi liquidé.

---

**17. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 148 de M. Pius Odermatt (PS), de Mme Marine Jordan (PS) et de MM. Jean-Jacques Métrailler (Indépendant), Alexandre Sacerdoti (DC/vl) et Jean-Frédéric Python (DC/vl), ainsi que de 36 cosignataires, lui demandant d'étudier la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville, au moins un par quartier**

**Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.** Toutes les familles n'ont pas de jardin privé, d'autres préfèrent griller des saucisses en bonne compagnie... Les grills jetables ne sont pas une bonne solution du point de vue écologique; les grills permanents sont une bonne



alternative. Le Conseil communal a donc étudié la mise à disposition de grills aux habitant-e-s de la ville. Une première expérience va ainsi voir le jour dans le parc, sous le pont de Zaehringen, à la route des Neigles, dans le quartier de l'Auge (non comme mentionné par erreur dans le rapport final, dans le quartier de la Neuveville). L'évaluation de cette première expérience permettra de déterminer si d'autres grills devront être installés ailleurs en ville. Cf. annexe.

**Odermatt Pius** (PS). Ich bin sehr zufrieden. Ich hoffe nur eins, dass der Grill nicht zu teuer ist und die Kosten dann die Verbreitung an die Quartiere bremst.

Dann hätte ich noch einen Vorschlag an den Präsidenten. Es wäre vielleicht die Gelegenheit, dass man den nächsten Ausflug des Generalrats an diesen Ort hinführt wo man zusammen gemütlich Würste braten kann.

Le postulat n°148 est ainsi liquidé.

La séance est levée à 23.05 heures.

Fribourg, le 20 juin 2016  
NDC/nm/ib

**AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG**

Le Président:

La Secrétaire de Ville adjointe:

Christophe GILLER

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI